

au cœur du social

OPTIONS

JEAN-PIERRE NGUYEN / MAXPPP

AP-HP
AU MIROIR
DES ATTENTATS

Pages 32-33

Attentats
Etat d'urgence
Cop21
Régionales

Comment citoyens, organisations syndicales et associations peuvent-ils poursuivre leurs efforts de mobilisations démocratiques et leur mise en convergence ? Pages 20 à 31

Jours d'après...

DÉCONNEXION
Moyens d'agir

Pages 37-38

Militants - Adhérents



Entre

VOUS

et NOUS

un lien indissociable



partenariat@macif.fr

éditorial

Résolument internationalistes

L'élan citoyen et républicain du second tour a mis en échec les prétentions électorales de l'extrême droite. La Cgt y a participé, appelant à combattre le Front national.

Le déclassé social d'une partie de plus en plus importante du salariat, alors que les qualifications ne cessent de croître; l'intensification du travail, alors que les nouvelles technologies devraient libérer du travail; la remise en cause du financement solidaire de notre protection sociale, alors que le lien social s'effrite au fur et à mesure de l'augmentation du chômage et du partage de la pénurie dans le salariat; le verrouillage d'un « dialogue social » par le Medef et le gouvernement, alors que nos libertés sont en danger: voilà quelles sont les incohérences et les causes profondes de l'enracinement et de la structuration du FN. L'urgence d'un changement radical est là.

Le « *plus jamais ça* » impose de renouer avec le progrès social et de l'articuler avec une dynamique économique et technologique. Tout renoncement social peut faire vaciller notre démocratie, à tout moment, c'est la leçon de ce scrutin.

La démobilité des Ict vis-à-vis de l'entreprise et de sa stratégie financière, du travail et sa perte de sens et de professionnalisme, et le renoncement à la reconnaissance des qualifications de toute une jeunesse précarisée, trop souvent et trop longtemps à la porte des entreprises, exigent de transformer concrètement le travail, d'en finir avec le *Wall Street management* et d'être offensifs pour une réduction du temps de travail. Il s'agit de prendre à contrepied les choix politiques effectués jusqu'à aujourd'hui: encadrer les forfaits-jours pour la santé et le paiement de la qualification des Ict; stopper la précarité et éradiquer les temps partiels contraints; favoriser l'égalité femmes/hommes en permettant l'équilibre des temps de vie: travailler moins et mieux pour travailler toutes et tous et reconnaître la valeur du travail à son juste prix et non au prix le plus juste, en prenant en compte les diplômés dès l'embauche.

Les politiques de dévalorisation du travail induites par les logiques de mondialisation financière ne sont pas une fatalité, d'autant plus qu'elles nourrissent les replis et impasses nationalistes.

L'heure est au rassemblement des peuples pour internationaliser les ripostes et expériences démocratiques, donner un nouveau cours à la mondialisation, donnant sens à un développement commun mondial. L'élévation planétaire des qualifications et les exigences démocratiques rendent possible et d'actualité cette vision alternative de la mondialisation qui se joue aussi bien sur le lieu de travail, sur le plan local qu'à l'échelon international.



Marie-José Kotlicki
SECÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 7 **Temps**
Adresse au ministre du Travail
- 8 **Tefal**
Les lanceurs d'alerte condamnés
Sanofi Pasteur
Investissements à contretemps?
- 9 **Chômage**
Les privés d'emploi à contribution?
Hôpital
Les kinés en recherche de reconnaissance
McDonald's
Ouverture d'une enquête
- 10 **En débat**
Repères pour l'après-13 novembre...
 - Terreur, terroristes et attentats
 - Etat d'urgence, réforme constitutionnelle
 - Contre le terrorisme, pour les droits, les libertés
- 16 **Musée de l'Homme**
Une réouverture bienvenue



CHRISTOPHE LEBEVRE / MAXPPP

- 18 **Régionales**
En mal de soi
- 19 **Droit du travail**
Les salariés genevois protégés par de nouveaux inspecteurs
Travailleurs détachés
Ce que le syndicalisme peut faire
Travailleurs frontaliers
Entre la Belgique et le Luxembourg

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

focus
COP21
Jours d'après...



THIERRY CREUX / MAXPPP

Pages 20 à 31 La «maritimité», une solution pour l'emploi durable et contre le changement climatique ? Illustration en Bretagne, région qui possède de sérieux atouts naturels pour développer les énergies marines. La Cgt Bretagne y est favorable. Plus largement, quel bilan de la Cop21 ? D'un côté, la quantité de CO₂ dans l'atmosphère va continuer d'augmenter et ce même si les promesses de réduction faites à Paris sont tenues. De l'autre, aucune conférence n'avait atteint ce niveau d'engagement. Ce qui amène à cerner quelques questions majeures pour l'avenir du processus, notamment le financement... Comment, dans ce contexte, les citoyens, Ong, syndicats et associations peuvent-ils poursuivre leurs mobilisations et leur convergence. Notre table ronde avec Audrey Arjone, Sophie Binet, Jean-Pierre Dubois et Patrick Monfort.

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (*mensuel, 10 numéros par an*):
- Edition générale 32 €
- Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
- Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
- Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains

- 32 AP-HP**
Au miroir des attentats...
- 33 Rtt**
La réforme Hirsch suspendue
- 34 Secret des affaires**
En toute opacité



ÉRIC AUDRAS / MAXPPP

- 35 Volkswagen**
A qui la faute?
- 36 Bloc-notes**
Ugict : agenda et rendez-vous

terrains

- 37 Droit à la déconnexion**
Moyens d'agir
- 38 Forfaits-jours**
Pour mémoire



FRANK MAY / MAXPPP

droits

- 39 Temps de travail et rémunération**
Les salariés au forfait en heures doivent bénéficier du paiement des heures supplémentaires
- 40 Fonction publique**
Panorama de la jurisprudence

hors champs



BR

- 42 Paris Exposition**
Le réalisme confondant de Moreno-Meyerhoff
- 43 Vernon** Un bestiaire fantastique fait d'insolites matériaux
- 44 Exposition**
Voyage dans les formes et les esprits d'Afrique



HUGHES DUBOIS
ARCHIVES MUSÉE DAPPER

platines

- 47 Francesco Cavalli** Florilège vénitien
- Jon Vickers** Au panthéon des chanteurs
- Anne Gastinel** Un voyage aux Amériques

bouteilles

- 47 Champagne** Baillet-Jauroyon

lire

- 48 Les polars** FÊTES Présents noirs
- 49 Les romans** DEUILS L'écriture plus forte que la mort

grilles

- 50 Echecs et mots croisés**

à prop

QU'EST-CE QU'ON PEUT SE SOUHAITER
POUR 2016 ?

UNE BONNE ANNÉE
2017



Le meilleur et si possible, éviter le pire

Le temps qui passe, et avec lui le calendrier qui exprime son impavide mécanique, se moque des événements, aussi tragiques soient-ils. Passent les jours et passent les semaines, passent les attentats et les périls climatiques, passent enfin les premiers et seconds tours électoraux : une année s'efface, une autre se dessine. Un sapin de Noël supplémentaire et nous voilà revenus à la traditionnelle cérémonie des vœux. Moment délicat, en la circonstance ; au vu du pire récemment advenu, se souhaiter une bonne année, c'est au mieux faire acte d'une foi aveugle et, au pire, choisir de s'abstraire du réel pour sauter dans l'inconnu, vers un autrement dont on n'a pas la moindre idée. Si ce n'est que, pour être heureuse, l'année à venir devra être radicalement différente de la précédente, tant les bonnes nouvelles y furent rares et nombreuses les funestes. A défaut du bonheur, reste évidemment la santé, dont on souhaite qu'elle soit bonne. Souhait dont on pourrait penser qu'il ne coûte pas cher puisqu'elle n'a, paraît-il, pas de prix. Son coût, hélas, ne cesse d'augmenter et voilà qu'à la veille du nouvel an, une enquête vient nous confirmer que, sur fond de froidure hivernale, les fabricants des molécules magiques chargées du bien-être de nos gorges, nez et oreilles jonglent avec leurs prix, comme autant de prestidigitateurs avec leurs foulards multicolores et leurs cartes biseautées. Ces experts en brouillard, génériques et multiplications ont eux-mêmes tendance à se multiplier, et leur dextérité à envahir tous domaines. On l'a vue à l'œuvre dans l'automobile, via d'habiles logiciels ; elle s'est dévoilée chez ces sommités scientifiques avides de louer leur notoriété pour une poignée de dollars l'heure ; on en a récemment mesuré les effets pervers tant dans les ministères qu'au fond des urnes. Comment échapper à cette saturation de

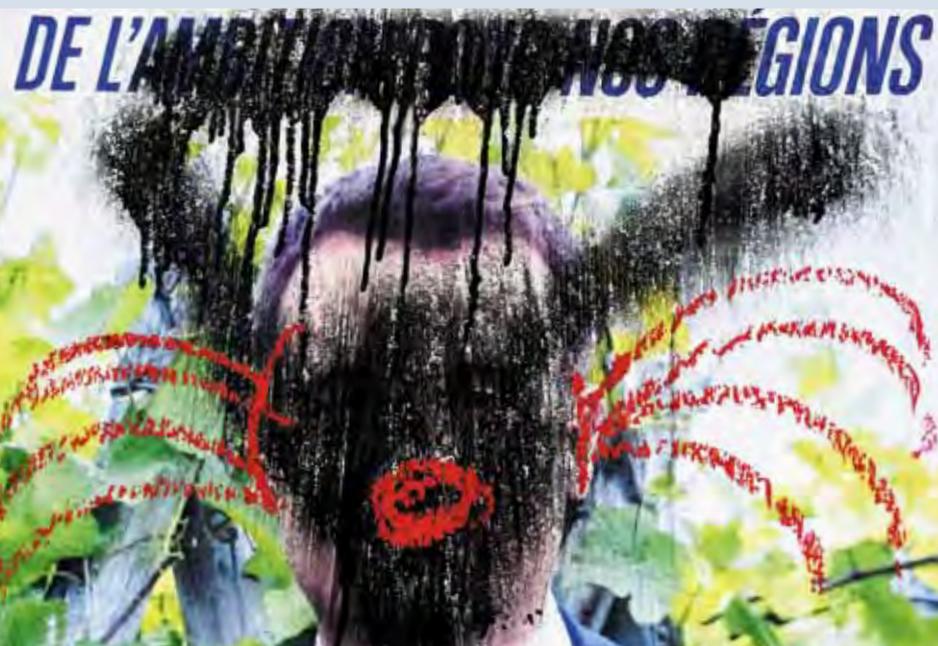
Mettre bas les masques réduirait sensiblement les candidatures tout en augmentant la clairvoyance des électeurs.

vrais soucis et de faux-semblants ? Une année sans illusionnistes, voilà qui serait souhaitable. Problème : un tel vœu risque d'être largement illusoire ; or, pour aborder l'année à venir, mieux vaut sans doute ne nourrir aucune illusion. Sortons de cet exercice délicat en nous souhaitant, en vous souhaitant, le meilleur en toutes choses. Un meilleur qui, certes, reste à définir et, mieux encore, à construire. Mettons-nous à la tâche, seule de nature à exclure le pire...

Emploi, business et élections ; la vérité si je mens...

Quel rapport entre l'humour, le marché et la politique ? Aucun. Du moins pas directement ; il arrive pourtant que ces logiques fassent choc, provoquent des éclats de rire, éclats qui viennent apporter une nouvelle vision, une perspective inattendue. Au fil d'une déambulation parisienne, nous sommes tombés devant une annonce d'embauche, placardée sur la vitrine d'un café, dont le texte, de mémoire, promettait, citation : un travail éreintant, un salaire minable, des horaires déments, des pourboires ridicules et des employeurs détestables. C'était de l'humour ; il faut le préciser car, à notre époque, ce profil de poste correspond à nombre de situations, lesquelles, bien évidemment, ne sont jamais présentées avec une telle ingénuité. Il n'est d'ailleurs pas absurde que ladite annonce ait suscité des candidatures ; après tout, son texte avait le grand mérite de parler juste et, en quelque sorte, de dire la vérité du marché avec humour. Ce qui arrive trop rarement ; imaginons de quoi les publicités auraient l'air si la chose venait à être généralisée : « voiture à pollution massive mais moins repérable que celle de votre voisin » ; « médicament ni neuf ni mieux mais plus coûteux ». Encadré par ses quatre vérités, le marché prendrait des allures et des couleurs qui

PHILIPPE DE POULPIQUET / MAXPPP



ne manqueraient pas, pour le coup, d'humour. Mieux encore, il ne serait plus nécessaire d'espérer en un hoquet de justice boursière – toujours plus boursier que juste – pour sanctionner les délinquants, leurs produits et leurs pratiques de vente. Enfin, et même si ce n'est pas le plus drôle, ce ne serait pas le moins important, le même système adapté à la scène électorale réduirait sensiblement le nombre de candidats tout en augmentant la clairvoyance des électeurs. Les pessimistes diront que la bêtise gardant ses droits, d'aucuns iront toujours jusqu'à voter pour un programme promettant fièrement : «rien pour l'emploi, chacun pour moi, la guerre aux autres»; peut-être bien. Mais le nombre de dupes serait drastiquement réduit et, avec lui, le taux de pollution et d'intoxication ambiantes.

Dis-moi qui paye tes histoires...

L'air ambiant, puisqu'on en parle beaucoup ces derniers temps, est de fait sacrément carboné; on entend par là truffé de particules mensionnières à côté desquelles le CO₂ fait pâle figure. Même en mettant à l'écart les promesses électorales du Front national – qui est à la pollution politique ce que la Chine est au réchauffement climatique – il règne une saturation globale de ce que l'on appelait il n'y a encore pas si longtemps la morale publique. Ces fameux scientifiques convaincus d'avoir été rémunérés – grassement – par des firmes énergétiques pour chanter les vertus du charbon et la sublime beauté de l'extraction pétrolière ont été contactés par quelques journalistes qui leur demandaient des explications. Leurs réponses ont été fort simples : «ok, et alors?» Cette apologie du faux désinhibé s'est également affichée à la une, en l'occurrence celle du tabloïd anglais *The Sun*, avec la mésaventure d'un de ses journalistes. Bourré de testostérone, cet ancien militaire fraîchement reconverti avait bravé les flots déchaînés, soudoyé des passeurs et sauté les frontières à saute-mouton en déjouant les polices d'Europe pour démontrer que les «terroristes» allaient et venaient en se riant du laxisme et de l'amateurisme des Occidentaux. Un reportage d'enfer! Destiné à faire peur, il a surtout fait rire, notamment lorsque la police croate, d'évidence un peu fâchée, a publié les scans du passeport de notre héros, contrôlé à deux reprises par ses services. On attendait des excuses publiques du *Sun*; celui-ci a immédiatement incriminé un «collaborateur occasionnel», sans doute en fonction de l'adage qui veut que «l'occasion fasse le larron». Résumons: afficher un mentir vrai revient souvent à dire le vrai sans mentir; accepter un pot-de-vin pour maquiller la vérité relèverait de la science et publier des fictions haineuses ne serait somme toute que dévoiler l'un des visages de la liberté. Vivement une conférence mondiale sur la traçabilité financière de l'information, sociale, scientifique et civique... ◀

Pierre TARTAKOWSKY

TEMPS

ADRESSE AU MINISTRE DU TRAVAIL

DROIT À LA DÉCONNEXION, ENCADREMENT DES FORFAITS-JOURS OU GARANTIES POUR LES "NOMADES" : PROPOSITIONS DE L'UGICT.

D'ici au 15 janvier prochain, le comité des sages chargé par Myriam El Khomri, ministre du Travail, de définir des nouveaux principes qui guideront la réécriture annoncée du code du travail devrait avoir rendu ses conclusions. On le sait, celles-ci guideront la rédaction du premier projet de loi visant la réécriture d'une partie du code du travail, celle consacrée à la durée du travail, au repos et aux congés des salariés... Avant que ce texte ne soit rédigé, plus encore qu'il ne soit présenté au Parlement, l'Ugict a envoyé le 25 novembre une lettre à Myriam El Khomri pour lui faire part de ses propositions.

Première d'entre elles, l'instauration dans la prochaine loi d'un droit effectif à la déconnexion. A l'image de ce qui a été mis en place dans plusieurs entreprises de la métallurgie allemande, l'Ugict demande à ce sujet «*la transposition dans la loi de la jurisprudence précisant qu'un salarié ne peut être destinataire d'une sollicitation personnelle en dehors de son temps de travail ou d'astreinte*». Elle réclame une négociation sur l'utilisation des outils numériques ainsi que l'instauration de périodes de



AURÉLIE MORISSARD / MAXPPP

«trêve de mails» définies par accord de branche ou d'entreprise. Ce n'est pas tout. Face au développement du télétravail, l'Ugict plaide auprès de la ministre du Travail pour un renforcement des protections reconnues par l'accord national interprofessionnel de 2005, c'est-à-dire pour la reconnaissance des accidents du travail, le décompte du temps de travail et la définition de modalités de prise en charge du matériel des télétravailleurs. N'oubliant pas le sort souvent extrêmement précaire réservé aux conditions de travail des travailleurs «nomades», salariés ne bénéficiant d'aucune définition juridique et encore moins d'encadrement, elle propose l'ouverture d'une négociation sur un accord national interprofessionnel leur étant consacré.

Enfin, bien sûr, l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens-Cgt persiste et signe. Elle réclame à nouveau un strict encadrement des forfait-jours aussi bien concernant le contrôle du temps de travail, sa rémunération que le type de salariés qui peuvent y être soumis. M.H. ◀

TEFAL LES LANCEURS D'ALERTE CONDAMNÉS



NORBERT FALCO / MAXPPP

L'inspectrice du travail voulait dénoncer les tentatives d'entrave à l'exercice de sa mission par la direction de Tefal-Rumilly (Haute-Savoie) : au lieu d'obtenir gain de cause, Laura Pfeiffer a été condamnée par le tribunal d'Annecy, le 4 décembre, à 3500 euros d'amende avec sursis et inscription de la condamnation au casier judiciaire, pour « violation du secret professionnel et recel de courriels de l'entreprise Tefal » ! La Cgt qualifie ce verdict de scandaleux : « Une inspectrice du travail se voit aujourd'hui condamnée en France pour avoir exercé ses missions de base et avoir dénoncé les pressions visant à faire obstacle à son travail. » Laura Pfeiffer est soutenue par l'intersyndicale Cgt, Cnt, FO, Sud, Snu-Fsu du ministère du Travail, qui dénonce un jugement « honteux » et interroge la liberté d'action qui reste encore à l'Inspection du travail pour faire respecter le droit dans les entreprises.

Cette condamnation est aussi un signe clairement menaçant adressé aux lanceurs d'alerte. L'inspectrice du travail a été informée des manœuvres de la direction de Tefal auprès de la direction départementale du travail pour la faire muter parce qu'elle entendait soutenir le bon droit des salariés, qui demandaient la renégociation d'un accord caduc sur les 35 heures. Elle a de plus osé transmettre aux syndicats du ministère du Travail les documents qui prouvaient ces manœuvres ! Le salarié lanceur d'alerte a lui-même été licencié par Tefal et condamné à la même peine par le tribunal d'Annecy pour « détournement de courriels et accès frauduleux à un système informatique ». Autrement dit, ce n'est pas celui qui manigance des pratiques illégales qui est condamné, mais ceux qui les dénoncent en apportant des preuves ! La Cgt entend saisir l'Oit après cette décision de justice « en violation flagrante de la convention 81 de l'Oit ». L'affaire n'est pas close. Laura Pfeiffer, qui fait appel de ce jugement, attend également la décision du juge sur le procès-verbal d'« obstacle » à l'exercice de ses fonctions, et a déposé une plainte contre son supérieur hiérarchique pour harcèlement. V.G.

SANOFI PASTEUR INVESTISSEMENTS À CONTRETEMPS ?

La direction de Sanofi Pasteur a plein de projets : le lancement de treize nouveaux produits pharmaceutiques ; l'innovant vaccin contre la dengue ; un plan massif de modernisation de son outil industriel – quelque 1,3 milliard d'euros dans le monde, dont 463 millions en France –, et la dénonciation des accords sur l'organisation et le temps de travail dans ses établissements français... Au début du mois, l'entreprise a fait savoir aux salariés que l'un n'ira pas sans l'autre. Ce sera même « un prérequis », leur a-t-elle annoncé. L'argument qu'elle leur a fourni, rapporte *l'Usine nouvelle*, est simple : les personnels des sites français travailleraient 28 heures par semaine, contre 33 heures chez la concurrence. « L'organisation trop rigide, a-t-elle prétendu, ne permettrait pas de répondre aux pics d'activités liés aux appels d'offres ou aux épidémies. » Le personnel devra donc sacrifier neuf jours de Rtt. Dans l'une de ses dernières livraisons sur les négociations d'entreprise consacrées au temps de travail (1), la Dares relève que 56 % des établissements qui ont ouvert des discussions sur le sujet l'ont fait autour d'un accroissement collectif ou individuel de la flexibilité et/ou d'une révision du contingent des heures supplémentaires. M.H.

(1) <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-085_v3.pdf>.



THOMAS PADILLA / MAXPPP

500

ITALIE : CONTRE LA TERREUR, LA CULTURE

euros, c'est le montant du « chèque culture » que le gouvernement a décidé d'offrir à chaque jeune fêtant ses 18 ans : le Premier ministre italien l'a annoncé le 24 novembre à la mairie de Rome, affirmant que la culture était la meilleure arme contre l'obscurantisme et l'ignorance. « Ils détruisent les statues, nous voulons les casques bleus de la culture », a déclaré Matteo Renzi. L'Italie, qui va également investir un milliard d'euros supplémentaires pour renforcer sa sécurité, a aussi décidé d'engager un milliard de plus dans des projets culturels et 500 millions d'euros pour financer des bourses d'études et défiscaliser une partie des financements d'associations culturelles de ses contribuables.

CHÔMAGE

LES PRIVÉS D'EMPLOI À CONTRIBUTION?



VINCENT ISORE / MAXPPP

La baisse du chômage n'aura duré qu'un mois : en octobre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a augmenté de 42 000, selon les statistiques publiées par le ministère du Travail, soit une hausse de 3,7 % en une année. Si le nombre de chômeurs se stabilise parmi les moins de 25 ans, il augmente de 1,4 % pour les 25-49 ans et de 1,5 % pour les plus de 50 ans (plus de 9 % sur un an). Les chiffres montrent également que la hausse du mois d'octobre provient en partie de personnes passées de l'activité réduite, donc en situation de précarité, au chômage total. Catégories A, B (activité réduite de 78 heures ou moins) et C (plus de 78 heures) confondues, le chômage touche désormais 5 740 600 personnes.

« Il est urgent d'engager une autre politique de l'emploi », affirme la Cgt dans un communiqué. Or, ajoute-t-elle, « à défaut de lutter efficacement contre l'augmentation dramatique du chômage, le gouvernement persiste en s'attaquant à nouveau aux chômeurs et à leur indemnisation, comme le réclame le Medef ». Cela fait directement référence aux mesures d'économies (7,4 milliards d'euros au total) prévues dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (Plfss) pour 2016. En effet, selon Christian Eckert, ministre du Budget, ce sont 800 millions d'euros d'économies qui sont attendus « dans le champ de l'assurance chômage ». Elles pourraient être obtenues en abaissant le taux de remplacement des allocations ou en raccourcissant la durée d'indemnisation. Cette « demande » du gouvernement intervient alors que nouvelles négociations sur la convention d'assurance chômage ont été annoncées pour fin janvier. Dès le 27 novembre dernier d'ailleurs, une réunion s'est tenue entre partenaires sociaux pour prendre en compte la décision du Conseil d'Etat (5 octobre 2015) annulant la convention Unédic de 2014. Dans ce cadre, la Cgt a notamment demandé de changer le cadre des négociations qui, pour elle, « ne doivent plus avoir lieu au Medef, sous sa présidence et sur la base de ses propositions ». Elle maintient donc son recours en cassation contre la décision de la cour d'appel ne reconnaissant pas « le caractère déloyal » des négociations de 2014. C.L.

HÔPITAL LES KINÉS EN RECHERCHE DE RECONNAISSANCE

Rémunérés en début de carrière à hauteur de 1,05 Smic, privés de perspectives de carrière... les kinésithérapeutes hospitaliers viennent de lancer un message d'alerte à la ministre de la Santé. Organisés en intersyndicale représentant toute la profession, leurs demandes reposent sur trois exigences : la réalisation d'une enquête sur les besoins en kinésithérapie dans les structures de soins et leur place dans les parcours de santé ; l'ouverture d'une réflexion sur leur rôle, leurs missions et les carrières ; l'ouverture, dans tous les secteurs, de négociations pour une revalorisation et une refonte des grilles salariales. Cette mobilisation s'inscrit dans un contexte de déficit chronique de ces professionnels dans les hôpitaux : en vingt ans, la moitié d'entre eux a en effet quitté ces établissements, alors que leur présence est essentielle au bon fonctionnement des services. En cause, dénonce l'intersyndicale dans un communiqué : « Le délaissement total, par l'Etat, des massés-kinésithérapeutes hospitaliers et médicosociaux, tant publics que privés », avec, en particulier, des « grilles de rémunération obsolètes, en total décalage avec la réalité du marché du travail » tout comme avec leur niveau de formation et de responsabilité. C.L.

MCDONALD'S OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE



OLIVER BERG / MAXPPP

La Commission européenne a annoncé, début décembre, le lancement d'une enquête sur un accord fiscal entre McDonald's et le Luxembourg. L'objectif est de déterminer si cet accord repose sur une aide d'Etat illégale. Il y a quelques mois, trois fédérations syndicales européennes, en coopération avec des syndicats américains, ont en effet publié un rapport détaillant les pratiques d'optimisation fiscale du géant de la restauration rapide. Selon ce rapport, le système mis en place aurait permis au géant de la restauration rapide de faire transiter une partie de ses recettes vers une holding luxembourgeoise, lui permettant d'éviter de payer plus d'un milliard d'euros en impôt sur les sociétés, au cours de la période 2009-2013.

Cette enquête intervient également un an après ce que l'on appelle le Luxembourg Leaks, un scandale qui a mis au jour de nombreux accords fiscaux « attractifs » – appelés « rescrits fiscaux » – conclus avec de nombreuses multinationales. Depuis, les gouvernements européens ont trouvé un accord – limité – imposant l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales sur les rescrits fiscaux des multinationales, à partir de janvier 2017. C.L.

EN DÉBAT

REPÈRES POUR L'APRÈS-13 NOVEMBRE...

Attentats terroristes, état d'urgence prorogé, réforme constitutionnelle précipitée... Cet enchaînement soulève émotions, passions et inquiétudes.

Face aux agressions sanglantes, la démocratie, les citoyennes et citoyens qui la vivent et l'incarnent ont à faire montre de vigilance afin de ne pas se laisser enfermer, sous couvert de sécurité, dans le cercle vicieux de la peur et de l'impuissance. Cela confère de grandes responsabilités au syndicalisme qui entend porter à la fois les valeurs de la démocratie, de la liberté et du progrès social. L'ambition des quelques réflexions et repères qui suivent est de contribuer au débat, sans épuiser la complexité des sujets abordés. Certaines références, singulièrement celles qui attaquent la Cgt, ne sont citées que pour attester de ce que la restriction des libertés alimente toujours la haine antisociale et antisyndicale. Mieux vaut s'en souvenir...

Pierre TARTAKOWSKY

TERREUR, TERRORISTES ET ATTENTATS

1. Daech, le terrorisme, sont-ils le simple produit d'une histoire – coloniale – et d'une crise – sociale, identitaire et philosophique ?

L'Etat islamique est un acteur politique fondamentaliste qui a surgi de la guerre menée par les Etats-Unis en Irak, de la décomposition gouvernementale qui s'est ensuivie et a gagné le Proche-Orient ; de l'exacerbation des fondamentalismes religieux et des affrontements communautaires qui en sont les conséquences ainsi que des volontés de s'opposer à la vague démocratique qui a secoué la région. Connaître ce contexte est nécessaire, ne serait-ce que pour s'opposer efficacement à ses retombées. Mais si les actes terroristes de novembre s'inscrivent dans cette histoire, ils ne relèvent d'aucune fatalité. Le choix du terrorisme et de la barbarie ne vise ni à convaincre ni à rassembler, encore moins à légitimer une cause quelconque. Il vise la domination.

Lire

- ◆ Didier Billion, *Options*, octobre 2014.
- ◆ <www.lescledumoyenorient.com/A-relire-en-lien-avec-l-actualite-Entretien-avec-Pierre-Jean-Luizard-Des>
- ◆ *Le Piège Daech*, Pierre-Jean Luizard, La Découverte, 2015
- ◆ *Les Arabes, leur destin et le nôtre*, Jean-Pierre Filiu, La Découverte, 2015
- ◆ *Terroristes – Les sept piliers de la déraison*, Marc Trévidic, JC Lattes, 2013.
- ◆ *Qui finance le terrorisme international ?*, Loretta Napoleoni, Autrement, 2005.
- ◆ *Les Français jihadistes*, David Thomson, Les Arènes, 2014.
- ◆ Bertrand Badie : <www.lesinrocks.com/2015/11/24/actualite/bertrand-badie-11789055/>
- ◆ François Burgat : <www.dailymotion.com/video/x10foqx_francois-burgat-le-nouveau-terrorisme-islamiste-et-ses-causes-entretiens-de-l-iremno_news>

Le choix du terrorisme et de la barbarie ne vise ni à convaincre ni à rassembler, encore moins à légitimer une cause quelconque. Il vise la domination.



FRANÇOIS LAITE / MAXPPP



La formule « la France est en guerre » revient à réduire la problématique complexe du terrorisme à un axiome simpliste selon lequel son « éradication » relèverait de la mobilisation militaire.

3. La France est-elle « en guerre » et les attentats en sont-ils un « effet boomerang » ?

La France n'est pas en paix ; son armée est mobilisée dans treize opérations à l'extérieur de ses frontières et ce contexte pèse. Il est clair que les attentats relèvent de la confrontation armée plus que de la paix. Ceci ne peut conduire à les ramener à une sorte « d'addition » qui serait une réponse des faibles aux puissants, des « dominés » aux « dominants ». Cela reviendrait à légitimer la violence contre des cibles civiles, désignées au hasard. Reste que la diplomatie française apparaît peu cohérente, voire dangereusement contradictoire vis-à-vis de l'événement et de son contexte. Les liens étroits de Paris avec les dirigeants d'Arabie saoudite et du Qatar, pourvoyeurs quasi officiels du terrorisme, les retournements d'alliance sur le dossier syrien, devraient être clarifiés et s'accompagner d'un sérieux réexamen. Dans ce cadre, la formule « la France est en guerre », utilisée par le président de la République le 16 novembre devant le Congrès, revient à réduire la problématique complexe du terrorisme à un axiome simpliste selon lequel son « éradication » relèverait de la mobilisation militaire. Cette posture martiale risque de conduire aux mêmes résultats que celle qu'a provoqués l'administration Bush.

Lire

- ◆ Jean-François Bayart : <www.liberation.fr/debats/2015/11/15/le-retour-du-boomerang_1413552>
- ◆ Alain Gresh, *Manière de voir* : <www.monde-diplomatique.fr/2015/04/GRESH/52846>
- ◆ Hubert Védrine : <www.europe1.fr/mediacenter/emissions/l-interview/videos/hubert-vedrine-le-concept-de-guerre-contre-le-terrorisme-est-une-ineptie-2276831>
- ◆ Dominique de Villepin : <www.rtl.fr/actu/politique/dominique-de-villepin-faire-croire-que-nous-sommes-en-guerre-est-un-piege-7780519615>
- ◆ <<http://rue89.nouvelobs.com/2015/11/18/france-guerre-choix-mots-dangers-262159>>

2. Les difficultés sociales combinées aux discriminations, un horizon bouché et un sentiment d'exclusion sont-ils le moteur des jeunes basculant dans le terrorisme ?

L'exclusion sociale, le déni identitaire, le sentiment global d'injustice peuvent évidemment générer une sorte de colère générale, singulièrement lorsque tout cela nourrit une désaffiliation globale. La recherche d'identité peut dériver vers la violence, une volonté d'affirmation et de revanche sur un « système », plus que vers une recherche de justice. La plupart des itinéraires des terroristes témoignent d'ailleurs d'abord d'un basculement dans la violence délinquante. Ce n'est qu'a posteriori que l'islam est « adopté » comme alibi. Ce choix ne justifie évidemment aucune compassion ou relativisme. Mais contrairement à ce que prétend le Premier ministre, il doit d'une part être exploré et éclairé par les sciences sociales, et d'autre part faire alerte.

Lire

- ◆ Dounia Bouzar : <www.bouzar-expertises.fr>
- ◆ Joëlle Bordet : <www.franceculture.fr/oeuvre-adolescence-et-ideal-democratique-accueillir-les-jeunes-des-quartiers-populaires-de-joelle-bo>
- ◆ Farhad Khosrokhavar : <<https://lejournal.cnrs.fr/articles/face-a-la-radicalisation-leurope-doit-sunir-et-se-renforcer>>
- ◆ Olivier Roy : <www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/24/le-djihadisme-une-revolte-generationnelle-et-nihiliste_4815992_3232.html>
- ◆ <www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/19/qui-sont-les-francais-sur-la-piste-du-djihad_4524774_4355770.html>
- ◆ Jeunesse : <<http://unef.fr/2015/11/29/la-generation-de-la-crise-ne-sera-pas-celle-de-la-guerre/>>

ÉTAT D'URGENCE, RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

... 4. Quelles sont les conséquences de l'état d'urgence et de sa prorogation, annoncée comme pouvant être reconduite ?

L'état d'urgence est légitime dans un premier temps pour réagir vite, procéder à des perquisitions rapides, saisir les armes, les ordinateurs. Cet état d'exception laisse le pouvoir administratif agir sans contrôle par le pouvoir judiciaire. C'est pourquoi il ne doit pas s'éterniser, d'une part parce que la France dispose d'un arsenal juridique antiterroriste considérable; d'autre part parce que, durant l'état d'urgence, des libertés fondamentales sont suspendues au bon vouloir du pouvoir administratif. D'ores et déjà, on enregistre bavures, dénonciations, perquisitions inutilement violentes, assignations à domicile sur la base de « comportements » et non pas d'actes ainsi que des interdictions de manifestations sociales. C'est d'autant plus inquiétant que cela peut s'éterniser. L'état d'urgence décrété en 1961 a ainsi duré jusqu'en 1963. Il est difficile de sortir d'un état d'urgence car le gouvernement est sommé d'en justifier la fin... tant que des terroristes existent encore.

Lire

- ◆ Sylvie Thénau : <www.publicsenat.fr/lcp/politique/letat-durgence-lappel-vigilance-dune-historienne-1142675>
- ◆ Editorial de France Inter : <www.franceinter.fr/emission-ledito-politique-le-risque-de-la-pente-securitaire>
- ◆ Editorial du *Monde* : <www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/24/sortir-de-l-urgence_4816580_3232.html?xtmc=editorial&xtcr=3>
- ◆ Vanessa Codaccioni : <www.politis.fr/Etat-d-urgence-On-prend-de-gros,33126.html>

5. La proposition d'une réforme constitutionnelle est-elle légitime et que vise-t-elle ?

Réviser la constitution, c'est modifier profondément et durablement les termes du contrat fondamental entre les Français, la loi commune. Cela mérite le temps de la réflexion et d'un débat démocratique, contradictoire. Ce que propose le gouvernement, c'est d'agir dans la précipitation, sous le coup d'une émotion qui, parce que légitime, risque d'évacuer la réflexion de fond. Car l'émotion est rarement bonne conseillère en matière constitutionnelle, surtout sur le champ sécuritaire, qui privilégie une logique binaire, exclusive de la confrontation argumentée, notamment sur les enjeux de libertés individuelles et collectives. Cette révision viserait à créer un régime civil d'état de crise, permettant de mettre en œuvre des mesures exceptionnelles, adaptées aux caractéristiques de la menace terroriste, en particulier sa durée, pouvant aller au-delà de ce que prévoit actuellement la loi de 1955 sur l'état d'urgence. On reste là dans une logique de mise en hibernation démocratique et de délégation aux seuls pouvoirs publics de la mobilisation nationale pour la sécurité.

Lire

- ◆ Henri Leclerc : <www.dalloz-actualite.fr/chronique/crimes-et-loi#.VIXkdXtw1Rk>
- ◆ Bastien François : <www.mediapart.fr/journal/france/191115/bastien-francois-la-reforme-constitutionnelle-est-au-mieux-inutile-au-pire-dangereuse>

Durant l'état d'urgence, des libertés fondamentales sont suspendues au bon vouloir du pouvoir administratif. D'ores et déjà, on enregistre bavures, dénonciations, perquisitions inutilement violentes, assignations à domicile sur la base de « comportements » et non pas d'actes.



PHOTOPQR / L'EST RÉPUBLICAIN / MAXPPP

6. L'interdiction de manifester est-elle légitime ?

A court terme et pour un temps bref, une telle interdiction peut permettre de dégager les moyens destinés à diminuer les risques d'attentats, dont on sait qu'ils sont d'autant plus spectaculaires qu'ils sont perpétrés contre une foule. Mais cette interdiction envoie un mauvais message ; face à toute agression, la société a besoin de faire collectif, de se retrouver, d'échanger et de s'affirmer à la face des périls plutôt que de rester passive. Sa capacité à débattre avec elle-même est l'une des conditions majeures de la lutte contre le terrorisme. Corrélativement, elle est bizarrement appliquée, de façon inégale. Les manifestations interdites sont pour l'essentiel celles du mouvement social, qu'il s'agisse de celles qui entourent la Cop21 ou de celles du mouvement syndical. Il est bon que les manifestations sportives ou festives – comme le marchés de Noël – soient maintenus. Mais la démocratie se vit aussi dans la diversité de ses manifestations : culturelles, sportives, et aussi sociales, politiques, éducatives... A cet égard, la demande de la France au secrétaire général du Conseil de l'Europe demandant la suspension de la Convention européenne des droits de l'homme suite à la déclaration de l'état d'urgence dans tout le pays, n'est pas de bon augure.

Lire

◆ <www.laviedesidees.fr/Contre-le-terrorisme-la-legislation-d-exception.html>

◆ <www.nextinpact.com/news/97474-etat-d-urgence-france-va-deroger-a-convention-europeenne-droits-l-homme.htm>

8. Le pacte de sécurité l'emporte-t-il sur le pacte de stabilité comme l'a déclaré le président de la République ?

Cette déclaration pourrait être bienvenue en ce qu'elle admet – enfin – que le pacte de stabilité n'est pas intouchable et peut être remis en cause. Mais il ne faut se tromper ni sur son contenu ni sur sa portée. Le pacte de sécurité dont il est question consiste à mettre en avant des créations d'emplois dans la police, les douanes, la magistrature. C'est une bonne promesse... si elle s'avère suivie d'effets et non remplie par de simples redéploiements et autres artifices. Un vrai pacte de sécurité devrait avoir un large volet de développement social, incluant tous les services publics, le développement de l'emploi et la promotion du travail. Pour l'instant, aucune mesure n'a été prise pour desserrer l'étau de l'austérité et ni le président de la République ni le Premier ministre n'ont fait de déclaration en ce sens. Il faut par ailleurs se demander si les dépenses supplémentaires en matière de sécurité ne se feront pas au détriment du pacte social sous prétexte de ne pas aggraver le déficit public.

Lire

◆ <www.laviedesidees.fr/Contre-le-terrorisme-la-legislation-d-exception.html>

7. Que penser de la procédure de déchéance de la citoyenneté pour les binationaux ?

Cette proposition n'est évidemment pas dissuasive : un individu décidé à tuer, quitte à en mourir, se moque évidemment de se voir déchu de sa nationalité. La déchéance, qui existe et s'applique aujourd'hui à un nombre limité de cas, n'a d'ailleurs rien empêché et soulève des problèmes juridiques complexes car on ne peut légalement renvoyer dans « son » pays un déchu qui y serait en danger. Plus grave, l'idée est en soi vecteur de xénophobie. Distinguer entre les « nés Français binationaux » et les autres revient à admettre que certains Français seraient plus français que d'autres, autrement dit, à créer une catégorie de « faux Français », toute en validant l'idée que les périls seraient uniquement exogènes. Bref, elle divise là où il faut rassembler.

Lire

◆ <www.mediapart.fr/journal/culture-idees/170910/lart-et-la-maniere-de-stigmatiser-l-etranger-depuis-le-xxe-siecle>

Distinguer entre les « nés Français binationaux » et les autres revient à admettre que certains Français seraient plus français que d'autres.



FRANÇOIS LAFITE / MAXPPP

CONTRE LE TERRORISME, POUR LES DROITS, LES LIBERTÉS

... 9. Comment combattre efficacement le terrorisme ?

Il n'y a pas de panacée. Combattre le terrorisme suppose une mobilisation de la société tout entière, sur l'ensemble des champs où se jouent sa cohésion, l'image qu'elle se fait d'elle-même, la maîtrise de son devenir collectif. Le sécuritaire ou le militaire n'y suffisent pas, surtout lorsque les cibles sont mal définies ou changeantes. Ainsi, la focalisation sur les écoutes de masse, au détriment du travail de terrain, vérifie que ce qu'on perd en liberté ne fait pas forcément gagner en sécurité. Enfin, et c'est là un travail de fond, il faut replacer la solidarité et la fraternité au cœur des constructions sociales, faire vivre la promesse républicaine d'égalité, singulièrement dans les domaines de l'éducation du travail avec une attention particulière aux enjeux qui touchent à la laïcité et à la liberté de conscience. Pour être clair, aucun de ces aspects ne peut en lui-même suffire ; mais leur combinaison est indispensable.

Lire

- ◆ Ces : <www.etuc.org/fr/documents/declaration-du-comite-de-direction-de-la-ces-en-solidarite-avec-le-peuple-de-france#.VI6_gNCOWXo>
- ◆ La Quadrature du net : <www.laquadrature.net/fr/etat-urgence-etat-policier>
- ◆ Ldh : <www.ldh-france.org/on-lutter-contre-terrorisme-porter-atteinte-libertes/>
- ◆ Nations unies : <www.un.org/french/unitingagainstterrorism/defending.html>
- ◆ <www2.assemblee-nationale.fr/14/commissions-d-enquete/surveillance-des-filieres-et-des-individus-djihadistes>

La proposition d'ouvrir des camps d'internement pour les fichés S ouvre la porte à des internements administratifs de masse et inconstitutionnels, c'est-à-dire illégaux, donc sans aucun contrôle judiciaire.

10. Faut-il prendre des mesures spécifiques concernant les étrangers ou d'autres catégories de la population ?

Les périodes de peur sont propices aux amalgames, aux oppositions des salariés entre eux et aux escalades sécuritaires. Il faut s'y opposer résolument. D'abord en refusant de confondre étrangers, réfugiés, musulmans, islamistes et terroristes. Cette confusion mensongère fait peser sur des collectifs, des communautés, des groupes, les actes commis par quelques individus. Elle vise à transformer les centaines de milliers de réfugiés – victimes du terrorisme dans leurs pays – en pestiférés. De même, la proposition d'ouvrir des camps d'internement pour les fichés S ouvre la porte à des internements administratifs de masse et inconstitutionnels, c'est-à-dire illégaux, donc sans aucun contrôle judiciaire. Ces amalgames n'ont rien à voir avec la lutte contre le terrorisme et tout à voir avec des préoccupations politiciennes ; ils sont liberticides et à terme s'appliquent à tout le monde. Certains sont frontalement anticégétistes ou antisyndicaux, comme lorsque Emmanuel Macron se laisse aller à expliquer que le terreau du terrorisme est alimenté par les « blocages » de la société française et donc... par ceux qui s'y accrochent !

Lire

- ◆ *Options*, dossier « Le travail doit-il être laïque ? », juin 2015
- ◆ <www.enderi.fr/Le-retour-du-Terrorisme-syndical-La-CGT-fait-elle-diversion-de-son-proces-en-cours-Actualise_a206.html>
- ◆ <www.lopinion.fr/edition/economie/islam-jeu-ambigu-cgt-90979>

FRÉDÉRIC CHARMEUX / MAXPPP





FRANCOIS LAFITE / MAXPPP

Il s'agit de rendre concret, encore et toujours davantage, tout ce qui, directement ou indirectement, met en valeur le contrat républicain et l'idéal d'égalité. Cela passe par le respect des droits et des libertés individuelles et collectives, singulièrement autour des enjeux économiques et sociaux.

11. Faut-il revisiter les politiques sociales et sécuritaires ?

Le gouvernement devrait avoir la sagesse de reconnaître que les procédures de l'antiterrorisme et d'écoute de masse méritent, à tout le moins, d'être sérieusement revisités, car leur efficacité est loin d'être établie, en tout cas au regard de la lutte contre le terrorisme. Les moyens nouveaux affectés au lendemain des attentats donnent d'ailleurs une idée du déficit qui handicape police et justice. Il faut cesser d'encourager l'escalade sécuritaire et discriminatoire dans les entreprises et dégager des moyens juridiques, sociaux et pédagogiques pour les familles qui demandent aide et assistance lorsque leurs enfants courent un risque de dérive sectaire. Cela passe par une revalorisation des sciences humaines et sociales, et des moyens affectés aux territoires, aux acteurs de terrains – singulièrement à ceux qui se préoccupent de la jeunesse. Cela passe également par des mesures fortes attestant de l'égalité de citoyens face à la police et la justice, et ce, quels que soient leur origine, leur religion, réelles ou présumées, leur couleur et leur lieu d'habitation. Enfin, de ne pas s'enfermer dans des postures strictement guerrières qui ont fait la démonstration de leur inanité.

Lire

- ◆ Marc Trévidic : <www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/attentats-a-paris-interner-les-fiches-pour-terrorisme-pas-une-bonne-mesure-selon-marc-trevidic-7780503445>
- ◆ <www.leparisien.fr/politique/attentats-a-paris-wauquiez-veut-des-centres-d-internement-anti-terroristes-14-11-2015-5276131.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr>

12. Comment revenir à la norme démocratique, à une pleine citoyenneté ?

Il s'agit de rompre avec l'état d'exception pour revenir à l'exercice normal des droits et des libertés. Il est déjà arrivé que des mesures prétendument exceptionnelles soient prorogées et généralisées; aujourd'hui, ce qui sépare ce que l'état d'urgence permet de faire de ce que le droit permet de faire en temps normal est mince. Car les mesures sécuritaires se sont empilées au point que les décideurs ne les maîtrisent plus réellement. Il faut donc en dénoncer toutes les dérives.

Au-delà, il s'agit de rendre concret, encore et toujours davantage, tout ce qui, directement ou indirectement, met en valeur le contrat républicain et l'idéal d'égalité. Cela passe par le respect des droits et des libertés individuelles et collectives, singulièrement autour des enjeux économiques et sociaux. Cela passe également par une politique active de lutte pour faire vivre un contrat social de progrès, un avenir partagé, une base d'égalité. Non pour gommer les identités et les choix de communauté mais pour les inscrire, sur un pied d'égalité, dans le débat permanent et fécond des choix qui fondent la citoyenneté politique et sociale.

Lire

- ◆ <www.ldh-france.org/cederons-pas/>
- ◆ <<http://cgt.fr/de-la-CGT.html>>
- ◆ <www.dalloz-actualite.fr/actualites/penal/criminalite-organisee-et-terrorisme>
- ◆ <www.amnesty.fr/attentats-paris>
- ◆ <www.defenseurdesdroits.fr/fr/actualites/declaration-de-jacques-toubon-defenseur-des-droits-defendre-la-republique>

Après six ans de fermeture pour travaux, le musée de l'Homme, projet emblématique du Front populaire, a rouvert ses portes. Créé en 1937 par l'anthropologue Paul Rivet et par des intellectuels qui seront des figures de la Résistance, le musée s'opposait aux idéologies colonialistes et racistes.

L'HOMME : UNE RÉOUVERTURE

UN MUSÉE LARGEMENT OUVERT AU MONDE

Le musée s'articule désormais autour des trois grandes questions qui hantent l'humanité depuis qu'elle se construit : celles de son identité, de sa provenance et de son destin futur. Avec sa réouverture, il renoue avec son projet initial de musée-laboratoire en réunissant des activités de médiation culturelle avec des salles d'exposition ouvertes au public, des équipes de recherche (150 chercheurs – anthropologues, généticiens, préhistoriens et ethnologues), une structure d'enseignement de la recherche ainsi qu'une bibliothèque.



DES COLLECTIONS INESTIMABLES

Bien que le musée ait été allégé de ses collections d'ethnologie, qui ont été transférées au musée du quai Branly ou au musée de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille, son fonds demeure inestimable : des fossiles des hommes de Cro-Magnon, la statuette paléolithique dite « Vénus de Lespugue », des cires anatomiques... Les collections du musée de l'Homme comptent parmi les plus importantes au monde dans les domaines de la préhistoire et de l'anthropologie.

BIENVENUE

UN SUCCÈS CONTRE L'OBSCURANTISME

Les 6 500 personnes qui se sont déplacées le premier jour ont ainsi pu vérifier que le musée se présente comme l'un des lieux majeurs de la réflexion sur la diversité de l'aventure humaine. La fédération Cgt de la culture l'a d'ailleurs souligné en déclarant :

« Au moment où l'obscurantisme, le repli sur soi, le nationalisme et le racisme se développent, la réouverture de cette institution peut être un vecteur important de la construction du vivre-ensemble. »

RÉGIONALES EN MAL DE SOI

LE FN NE REMPORTE AUCUNE RÉGION : C'EST UNE BONNE NOUVELLE. MAIS SON SCORE BOULEVERSE LA DONNE TRADITIONNELLE DE LA REPRÉSENTATION ET DE SES BLOCAGES INSTITUTIONNELS. RESTE À LUI OPPOSER UN GRAND RÉCIT D'ESPÉRANCE PROGRESSISTE, À CONSTRUIRE AUTOUR DE L'ÉGALITÉ ET LA FRATERNITÉ.



THOMAS LO PRESTI / MAXPPP

Le score du Front national est historique. Historique, le fait de s'imposer comme première force d'opposition, brûlant la politesse à la droite républicaine unie menée par Nicolas Sarkozy; historique, le fait d'arriver en tête au premier tour dans six grandes régions sur treize; historique enfin, de faire basculer la France d'un bipartisme institutionnel à un tripartisme de fait. Le caractère inquiétant de ce succès se lit à plusieurs niveaux. D'abord du fait de son contexte: un électeur sur deux s'est abstenu, soit qu'il veuille «laisser faire» soit qu'il n'en ait rien à faire, et le sursaut du second tour ne suffit pas à attester d'une bonne santé civique. Le score, ensuite, atteste tout à la fois d'un enracinement national, d'une diversification sociale de son électorat et d'une fidélisation de cet électorat sinon à ses thèses – soigneusement dissimulée sous un vocable «répu-

blicain» –, du moins à ses thématiques «antisystème». La campagne du FN aura d'ailleurs été très éloignée d'une quelconque volonté de «dédiabolisation»: on aura vu la présidente du FN annoncer qu'elle couperait les vivres au journal *la Voix du Nord*, des candidats de son parti faire de même vis-à-vis du Planning familial, le maire de Béziers (apparenté FN) annoncer la création d'une milice, le tout sur une tonalité de fond ouvertement xénophobe structurée par la «préférence nationale». Bref, le FN qui a gagné est bien d'extrême droite, ce qu'il a toujours été et n'a jamais renoncé à être; inquiétant hier, inquiétant demain.

Comment expliquer une telle adhésion électorale? Osons quelques éléments de réponse. Mettons de côté, même si cela a compté, les attentats terroristes et la vague de réfugiés syriens sur lesquels le Front a surfé sans difficulté. La dynamique fron-

tiste s'alimente de l'absence d'un horizon crédible, réhabilitant l'espoir d'un devenir meilleur dans un monde maîtrisé. Car, de crise en crise, les partis qui se sont succédé aux affaires ont fait la démonstration de leur incapacité à s'opposer au monde des affaires ou même à en maîtriser les soubresauts et les humeurs. Ils sont ainsi apparus comme coresponsables de la dégradation sociale, économique, psychologique du pays. Cette situation s'est doublée d'une gestion politique catastrophique lors du référendum sur le traité constitutionnel européen, générant, chez les uns, un doute sur le fonctionnement de la démocratie et, chez les autres, un sentiment aigu et durable de frustration. La dernière alternance, enfin, a vu les promesses sur l'emploi, l'insécurité économique et l'insécurité tout court, non tenues, alors même que la gauche gouvernementale revêtait pièce après pièce les

vêtements arborés par l'extrême droite et la droite extrême. Le pire, sans doute, est là; non pas dans l'incapacité de la gauche à avoir su construire des issues à la crise mais, par ses choix, ses lois et ses reniements, à avoir conforté l'idée que le possible se limitait à la gestion des choses, en oubliant le gouvernement des hommes. Comment s'étonner que nombre d'électeurs, faute de mieux, se laissent aller – mollement ou avec ivresse – à une sorte de « après tout, pourquoi pas » fataliste et vengeur? C'est un pays en mal de soi, en mal d'avenir et de confiance qui a voté. Le FN, lui, a offert un grand récit du monde dont il est le centre et l'acteur, à la fois victime et héros, agressé et vengeur. Ce n'est que dans ce cadre fantasmé que les soubresauts de l'actualité ont nourri la dynamique électorale. Revenir sur cette situation implique d'évidence autre chose que des calculs d'urnes, de listes, autre chose qu'un simple Meccano électoral.

Le syndicalisme est aussi interpellé par ce résultat

Nul doute que les organisations politiques devront se livrer à un travail approfondi sur les termes de la nécessaire reconquête de l'électorat qui leur a manqué ou qui les a désertées; nul doute que ce travail prenne du temps, tant il porte sur le fond de ce qui « fait politique »: valeurs républicaines, outils de solidarité, modèles de développement... Ainsi que l'a souligné la Cgt au lendemain du premier tour, « il y a urgence à ce que les leçons soient tirées. Par le gouvernement qui a renié ses promesses, comme par l'ensemble des partis républicains. Le syndicalisme est aussi interpellé par ce résultat. La Cgt, pour ce qui la concerne, renforcera son travail de terrain et de proximité. » Car les périls sont devant nous: le Front ne fait pas mystère de sa volonté de pousser sa dynamique électorale dans la perspective de la présidentielle. La période qui s'ouvre va plus que jamais voir fleurir les discours de haine – à l'initiative de militants du Front ou de la galaxie de leurs supplétifs extrêmes, des identitaires aux soraliens. C'est dire que la défense des libertés – syndicales et civiles –, de l'égalité et de la fraternité s'impose plus que jamais comme enjeu de rassemblement. Au-delà de la simple défense de la devise républicaine, le but est d'ores et déjà de construire d'autres voies, d'autres politiques, par lesquelles cette promesse fonde la société ouverte, démocratique et sans peur dont les salariés ont besoin face aux défis – économiques, sociaux, démographiques, écologiques – de notre monde. ◀

Louis SALLAY

DROIT DU TRAVAIL LES SALARIÉS GENEVOIS PROTÉGÉS PAR DE NOUVEAUX INSPECTEURS

Le Parlement du canton de Genève, en Suisse, a voté le 13 novembre une loi créant une Inspection paritaire de l'emploi (Ipe). Le corps sera composé de quatorze inspecteurs désignés par les syndicats et de quatorze inspecteurs désignés par les organisations patronales. Ils auront compétence sur l'application de la loi sur le travail dans laquelle figurent les principales dispositions concernant le temps de travail et les obligations essentielles de santé et sécurité. Les inspecteurs syndicaux chargés de veiller aux conditions de travail des 240 000 salariés du secteur privé de Genève seront des militants et des permanents syndicaux. Un budget public permettra de les libérer d'une partie de leur temps afin de mener ces inspections. Pour Unia, principal syndicat suisse qui militait depuis des mois pour l'augmentation des moyens alloués à l'inspection du travail, « la création de ce corps est une victoire importante qui permettra aux organisations syndicales d'avoir accès à de nombreuses entreprises où les droits syndicaux sont aujourd'hui inexistantes ».

TRAVAILLEURS DÉTACHÉS CE QUE LE SYNDICALISME PEUT FAIRE

L'Etui (Institut syndical européen) vient de publier une note sur les stratégies possibles pour développer la syndicalisation de travailleurs détachés. Des recommandations toutes simples fondées sur des retours d'expé-



riences menées en Finlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Parmi d'autres, le développement de la présence syndicale hors lieu de travail afin d'instaurer une plus grande confiance avec la communauté des travailleurs migrants, ou la coopération avec

les structures communautaires et les médias afin de mobiliser l'attention par rapport aux atteintes aux normes du travail. Autre proposition faite dans cette note: le développement d'organisations syndicales transnationales à même de protéger les travailleurs transnationaux hypermobiles et de contribuer à la durabilité des efforts des syndicats dans l'organisation des travailleurs détachés. Pour en savoir plus, aller sur: <www.etui.org/fr/Publications2/Policy-Briefs/European-Economic-Employment-and-Social-Policy/Organising-hyper-mobile-transnational-construction-workers>.

TRAVAILLEURS FRONTALIERS ENTRE LA BELGIQUE ET LE LUXEMBOURG

L'Ogbl, la confédération syndicale luxembourgeoise, et la Fgtb, confédération belge, ont renouvelé début novembre leur accord de collaboration signé en 2001. Un texte qui vise en priorité la défense individuelle et collective des 42 000 travailleurs belges travaillant au Luxembourg. Concrètement, c'est par le développement et l'amélioration du service des consultations sociales destinées à ces salariés que les deux organisations entendent agir. Mais l'accord prévoit aussi une intensification de la collaboration en matière de communication, d'organisation d'activités syndicales et de gestion des dossiers et des litiges des membres relevant de l'un ou l'autre des syndicats.

Jours d'après

« Maritimité », approche emploi durable

Avec ses 2 730 kilomètres de côtes, la Bretagne possède de sérieux atouts naturels pour développer les énergies marines, dans un double objectif de lutte contre le changement climatique et d'indépendance énergétique. La Cgt Bretagne, qui est pour un mix énergétique, y est favorable et inscrit plus largement sa position dans un travail sur la « maritimité » dans toutes ses dimensions : économique, sociale et environnementale.

Cop21 qui rit, Cop21 qui pleure...

Comment tirer le bilan de la Cop21 ? Côté verre à moitié vide, la quantité de CO₂ dans l'atmosphère va continuer d'augmenter et ce même si les promesses de réduction faites à Paris sont tenues. Côté verre à moitié plein, aucune conférence n'avait atteint ce niveau d'engagement : 184 pays sur les 195 signataires de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Ce qui amène à cerner quelques questions majeures pour l'avenir du processus, notamment le financement...

Comment avancer ensemble ?

Comment les citoyens, Ong, syndicats et associations peuvent-ils poursuivre leurs mobilisations et leur convergence. Notre table ronde avec Audrey Arjone, chargée de mission Justice climatique pour Peuples solidaires-ActionAid France, Sophie Binet, secrétaire générale adjointe de l'Ugict-Cgt, Jean-Pierre Dubois, professeur de droit à l'université de Paris Sud, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, et Patrick Monfort, biologiste, directeur de recherche au Cnrs-université de Montpellier, secrétaire général du Sncs-Fsu (Syndicat national des chercheurs scientifiques).

THIERRY CREUX / MAXPPP



SOMMAIRE

BRETAGNE: L'EMPLOI DURABLE, CÔTÉ MER
PAGES 21 À 23

REPÈRES
PAGE 24

POINT DE VUE DE GENEVIÈVE AZAM PLAIDOYER POUR UN RETOUR DU POLITIQUE
PAGE 25

DÉCRYPTAGE COP21 : ENTRE "SHALL" ET "SHOULD", ENTRE OBJECTIFS ET MOYENS...
PAGES 26-27

TABLE RONDE
PAGES 28 À 31



Bretagne: l'emploi durable, côté mer

Vents marins, courants, vagues et marées... avec ses 2 730 kilomètres de côtes, la Bretagne possède de sérieux atouts naturels pour développer les énergies marines, dans un double objectif de lutte contre le changement climatique et d'indépendance énergétique. Déjà, sur le passage du Fromveur, entre l'archipel de Molène et l'île d'Ouessant, une hydrolienne utilisant l'énergie de ce violent courant marin doit, à terme, garantir une partie de la consommation électrique de l'île finistérienne. Plus au nord, dans les Côtes-d'Armor, le site de Paimpol/Bréhat a également été retenu pour un projet de parc hydrolien. A Saint-Brieuc mais aussi au large de l'île de Groix, ce sont des éoliennes qui devraient bientôt se dresser en mer, les premières « posées », les secondes « flottantes ». Une stratégie de déploiement qui participe à un défi énergétique au niveau national : produire 23 % d'énergies renouvelables en 2020. La Cgt Bretagne, qui est pour un mix énergétique, y

est favorable. Alors que la région se trouve déjà en précarité énergétique lors des pics de froid hivernaux, les besoins en électricité – même avec un effort sensible sur la maîtrise de la consommation – devraient continuer de croître dans les prochaines années pour des raisons démographiques (+ 25 % en trente ans).

Cette position « s'inscrit plus largement dans un travail sur la "maritimité" dans toutes ses dimensions : économique, sociale et environnementale », explique Stéphane Créach, membre du bureau du comité régional Cgt pour les questions économiques industrielles, ancien délégué central de la Dcns (industrie navale militaire et énergie). Qui en situe ainsi les enjeux : « *L'économie maritime bretonne, ce sont vingt-deux ports de pêche, des aires protégées, deux arsenaux militaires, un potentiel important en Recherche & développement... elle représente en tout quelque 100 000 emplois, soit 10 % de la population active.* »

Comment faire de la mer un « outil » de dévelop- ...

Comment faire de la mer un « outil » de développement, respectueux à la fois de la nature et des hommes ? A tous les niveaux, dans une région où plus de 90 % des habitants vivent à moins de 60 kilomètres du bord de mer, l'intérêt de l'économie maritime est posé.

Bretagne: l'emploi durable, côté mer

... pement, respectueux à la fois de la nature et des hommes? A tous les niveaux, dans une région où plus de 90 % des habitants vivent à moins de 60 kilomètres du bord de mer, l'intérêt de l'économie maritime est posé. Dès 2009, sur proposition du conseil régional, a ainsi été mise en place une conférence régionale de la mer et du littoral, instance permanente de concertation entre les différents acteurs: collectivités territoriales, Etat, organisations syndicales, employeurs, associations... Le Ceser Bretagne (conseil économique, social et environnemental régional) s'est doté pour sa part d'une section «mer et littoral».

S'appuyer sur le potentiel industriel et scientifique

C'est dans ce contexte que l'activité «mer» de la Cgt s'est elle-même structurée. En 2012, la conférence régionale décide d'un programme de travail sur des enjeux thématiques, dont l'économie maritime, organise des rencontres, met en place des stages de formation sur les enjeux économiques et sociaux de la mer avec l'Issto (Institut des sciences sociales du travail de l'Ouest). «Il s'agit à la fois d'être pertinent à tous les niveaux d'intervention et d'instances de dialogue et d'être offensifs sur les questions industrielles et sociales», explique Stéphane Créach. De cette dynamique est né, au sein du comité régional, le «collectif mer»⁽¹⁾ de la Cgt Bretagne, lieu d'échanges et de propositions concernant

Les techniques, les infrastructures, les savoir-faire, les compétences notamment en Recherche & développement existent déjà.

les entreprises et les métiers des secteurs concernés, dans une région où l'ensemble des activités sont implantées: le secteur de la construction et de la réparation navales et ses composantes à la fois militaire (plus de 9 000 emplois), civile et nautique, la pêche (environ 5 000 marins), l'industrie de transformation des produits de la mer ou la météorologie. Mais aussi la recherche scientifique avec le Shom (Service hydrographique et océanographique de la marine) ou l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) qui, pour le syndicat Cgt, pourrait être totalement désorganisé avec le projet de transfert du siège de Paris à Brest.

C'est en s'appuyant sur ce potentiel, à la fois industriel et scientifique, qu'une stratégie industrielle maritime peut réellement émerger. Pour la Cgt Bretagne, il n'y a pas d'un côté des activités traditionnelles, dépassées et, de l'autre, une industrie «moderne» portée par le concept de l'usine du futur et la numérisation de l'économie: «Il faut dépasser cette opposition, parvenir à la maîtrise d'une large palette d'activités, qui nourrit d'ailleurs la montée en gamme recherchée», explique Stéphane Créach. Les énergies marines renouvelables (Emr) devraient pouvoir s'inscrire dans cette stratégie, dans le cadre de la création d'une véritable filière voulue par la Cgt: «Pour la bâtir, les techniques, les infrastructures, les savoir-faire, les compétences notamment en Recherche & développement existent déjà en Bretagne», souligne le comité régional. Il faut donc se donner les moyens d'utiliser ces richesses technologiques scientifiques et humaines du territoire pour répondre à ce défi. Dans le respect des différents acteurs, au sein d'un contexte où la quasi-totalité des projets littoraux sont marqués par des contentieux et des conflits d'usage: «Il ne s'agit ni de dégrader les paysages naturels ni d'empêcher les pêcheurs de faire leur travail. Notre ambition est d'être constructifs pour permettre l'essor d'activités créatrices d'emplois durables en Bretagne.»

Un besoin d'incarner l'économie maritime

Cela suppose au moins deux conditions qui dépassent le seul cadre énergétique. Premièrement: face, notamment, à l'absence de stratégie de l'Etat et à la primauté des choix financiers y compris pour les entreprises d'Etat comme la Dcns, «incarner» l'économie maritime, c'est-à-dire la relier aux questions de l'emploi et du travail, et développer des synergies revendicatives autour d'activités encore cloisonnées. Le 25 juin dernier à Brest, la Cgt Bretagne a ainsi organisé un forum social sur le travail et la mer pour un échange en ce sens entre les différents secteurs d'activités sur l'ensemble des filières, en réunissant, partout où la Cgt est organisée, représentants des professions, des syndicats et des sections. Avec quels premiers enseignements? Une dégradation des



BRUNO LEVESQUE / MAXPPP



Pour la Cgt Bretagne, il n'y a pas d'un côté des activités traditionnelles, dépassées, et de l'autre, une industrie « moderne » portée par le concept de l'usine du futur et la numérisation de l'économie.

(1) En savoir plus sur : www.collectifcgtmer.com.

(2) « Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne », Ceser, juin 2015.

INTÉGRER LA NOTION D'« EMPLOI DURABLE » AUX CHOIX ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX IMPLIQUE D'EN ÉLABORER UNE DÉFINITION ET UN CONTENU. SUR PROPOSITION DE LA CGT, CE SUJET A ÉTÉ RETENU COMME OBJET D'ÉTUDE PAR LE CESER.

conditions de travail, le développement de la précarité, une dévalorisation du travail et la non-reconnaissance des qualifications, une mise en concurrence des travailleurs avec l'essor du détachement notamment dans le secteur de la construction navale, dans une logique d'ensemble qui repose sur le concept de « coût du travail ».

Seconde condition : intégrer la notion d'« emploi durable » aux choix économiques et environnementaux. Ce qui implique d'en élaborer une définition et un contenu. Sur proposition de la Cgt, ce sujet a été retenu comme objet d'étude de la commission « développement économique et recherche » du Ceser⁽²⁾. Ses rapporteurs, Patrice Boudet, responsable du groupe Cgt et Henri Daucé (Confédération paysanne) en fixent ainsi l'objectif : dans un contexte de profondes mutations, technologique, productive, écologique, « s'interroger tout autant sur les conditions de

réussite d'un redéploiement industriel que sur la nature des emplois qu'il s'agit de préserver ou de créer ». Parce qu'il y aurait plusieurs manières pour un emploi d'être « durable » selon le point de vue où l'on se place, le Ceser a élaboré une grille de lecture selon les acteurs (le salarié, l'entreprise, le territoire) avec un certain nombre de critères, où chacun « doit se poser les bonnes questions ». Pour le salarié : le travailleur est-il capable d'exercer l'emploi sur le long terme (santé, impact sur la vie sociale) ? Le contrat de travail est-il stable dans le temps ? L'emploi s'inscrit-il dans des parcours professionnels sécurisés ? Pour l'entreprise : le management et la gestion des ressources humaines facilitent-ils le dialogue ? Pour le territoire : l'emploi est-il ancré sur celui-ci ? L'activité rassemble-t-elle les trois critères du développement durable, en termes de pérennité des activités, de qualité de l'emploi et de respect de l'environnement ?

Fruit d'un travail collectif, la notion ainsi définie ne recouvre pas totalement la vision qu'a la Cgt de l'industrie et de l'emploi durable, prévient en substance Patrice Boudet. Mais elle en constitue un outil, dont peuvent se saisir les organisations dans leur activité syndicale. Tout comme elle peut s'inscrire dans la réflexion sur une stratégie pour la mer et le littoral, « capable d'innovation et créatrice de compétences », en sachant capitaliser, pour la Cgt Bretagne « sur son histoire et ses savoir-faire ».

Christine LABBE

biblio

– **FACE À GAÏA**, BRUNO LATOUR, LA DÉCOUVERTE, 23 EUROS (2015).
A cause des effets imprévus de l'histoire humaine, ce que nous regroupions sous le nom de nature quitte l'arrière-plan et monte sur scène. L'air, les océans, les glaciers, le climat, les sols, tout ce que nous avons rendu instable interagit avec nous.

– **PROSPÉRITÉ SANS CROISSANCE**, TIM JACKSON, DE BOECK, 21,50 EUROS (2010).
Comment être en mesure d'épargner l'environnement, sans pour autant nous condamner à vivre dans une ascèse dont personne en Occident n'a envie – à supposer que l'on en soit capables...

– **LA NATURE EST UN CHAMP DE BATAILLE – ESSAI D'ÉCOLOGIE POLITIQUE**, RAZMIG KEUCHEYAN, LA DÉCOUVERTE, 16 EUROS (2014).
Le philosophe Razmig Keucheyan estime que « le capitalisme est à vrai dire non seulement capable de s'adapter à la crise environnementale, mais de surcroît d'en tirer profit ».

– **MARX ÉCOLOGISTE**, JOHN BELLAMY FOSTER, ÉDITIONS AMSTERDAM, 12 EUROS (2011).
L'idée est largement répandue que Marx aurait été aveugle en matière d'écologie. L'essai de John Bellamy Foster, sociologue et directeur de la *Monthly Review*, revue de la gauche américaine, montre au contraire que *le Capital* traite longuement de ces questions.

web

• <<http://coalitionclimat21.org>>
La Coalition climat 21 regroupe plus de 130 organisations de la société civile, des syndicats, et des associations de solidarité.

BUDGET

COP21, L'EXEMPLARITÉ FRANÇAISE EN QUESTION

Parole de président de la République, juré, craché, Paris allait être exemplaire à la veille de la Cop21. La première incohérence – de taille – aura concerné l'aide au développement dont le budget, pour la cinquième année consécutive, accuse une baisse, de 6% en l'occurrence. Une coupe deux fois plus importante que la précédente, qui avait été annoncée à la conférence de New York. Faire moins pour le développement, c'est bien évidemment faire moins pour le climat, la pauvreté étant l'un des facteurs les plus nuisibles à l'environnement. Cette fausse note budgétaire a provoqué un tel tollé – de Oxfam à la fondation Nicolas-Hulot en passant par le Cfd – que le gouvernement a dû déposer un amendement précipité du gouvernement. La ministre Ségolène Royal a opposé à cette baisse la création de nouveaux outils budgétaires

qui compenseraient le manque à gagner. Sans guère convaincre; car le budget adopté continue à subventionner les énergies fossiles et n'a pas fixé de prix au carbone après 2016. La décision de la loi Macron de relancer le transport routier de voyageurs, alors même que les transporteurs routiers ne s'acquittent pas de la contribution climat-énergie, a également fait désordre. Toujours au chapitre de l'énergie, la décision de Ségolène Royal et d'Emmanuel Macron d'accorder trois nouveaux permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux (en Seine-et-Marne, dans le Bas-Rhin et dans la Marne) relève également de l'incohérence et d'un mouvement de balancier témoignant du désir de ne mécontenter aucun groupe de pression, quitte à ce que cet arbitrage témoigne surtout d'un manque de détermination...

BARRAGES

UNE PRIVATISATION À "CONTRE-COP"

L'affaire remonte à 2010. François Fillon, alors Premier ministre, s'engage auprès de la Commission européenne à ouvrir à la concurrence un nombre conséquent de concessions hydroélectriques, la plupart d'entre elles étant gérées par Edf. Juteux pour les investisseurs, le projet percuterait le modèle énergétique français et serait lourd de périls, ce que souligne Dominique Pani, de la fédération Cgt mines-énergie: «*Les concessions participent activement à la gestion et à l'utilisation des réserves en eau de surface. C'est un élément essentiel du développement des énergies intermittentes que sont le solaire et l'éolien et un outil de coordination au soutien réseau au moment des pics de consom-*

mation, comme on a pu le voir lors de la rupture du câble entre la France et l'Allemagne. C'est aussi un élément essentiel de la sûreté de nos centrales nucléaires, qui ont besoin d'eau froide.» A la veille de la Cop21, mettre à l'ordre du jour la privatisation de barrages qui produisent une électricité décarbonée à un prix défiant toute concurrence relève du parfait contre-sens. A l'appel de la fédération Cgt mines-énergies, les salariés d'Edf ont observé un mouvement de grève le 4 novembre, exprimant une inquiétude partagée par nombre d'élus locaux, peu convaincus par l'ouverture d'une concurrence qui risque fort de considérer les territoires comme autant de « contraintes externes ».

MULTINATIONALES

AFFICHAGE DES JOUEURS DE CACHE-CASH

La Cop21 aura aussi été un grand rendez-vous des multinationales engagées dans la lutte pour le climat ou désireuses de le faire croire. Une grande partie de ces entreprises ne sont que difficilement climato-compatibles, tant elles émettent de gaz à effet de serre. Certes, le présent ne répond pas des projets d'avenir mais pour autant que l'on sache, les sommes versées par ces entreprises ont été d'une modestie qui frise le ridicule. Ce qui autorise les esprits chagrins à soupçonner une opération de green-washing à échelle planétaire pour pas cher. Une situation qui jette un voile de doute sur la conférence elle-même et pèse sur son contenu. C'est ainsi que Solutions Cop21,

création au sein de laquelle on retrouve nombre de multinationales, aura pesé pour leur permettre de promouvoir leurs solutions technologiques sur une logique purement commerciale. De fait, sur 284 « solutions » mises en ligne, plus des deux tiers émanent de multinationales dont la plupart font l'impasse sur la combustion massive d'énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) et sur l'agriculture industrielle... Bref, cette présence opportuniste aura illustré la dimension de marché de l'environnement et les risques de voir des questions décisives pour l'humanité confiées à des acteurs privilégiés, mus par les logiques qui sont à la racine des catastrophes à conjurer.



IAN LANGSDON / MAXPPP

point de vue

GENEVIÈVE AZAM

MAÎTRE DE CONFÉRENCES
EN ÉCONOMIE, CHERCHEUSE
À L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE II

Propos recueillis par Martine HASSOUN

Plaidoyer pour un retour du politique

Ce n'est pas de technologies nouvelles que la planète a besoin pour lutter contre le réchauffement climatique mais de la volonté politique d'agir pour permettre à chaque humain de vivre là où il est. Rencontre avec Geneviève Azam, auteur de *Osons rester humain – Les impasses de la toute-puissance* (aux éditions Les liens qui libèrent).

«**Toutes les crises ne se ressemblent pas.** S'il est possible d'agir sur les crises financières, de contraindre le système financier ou de le contrôler, on ne négocie pas avec le climat. On ne transige pas avec lui. Longtemps, nous avons eu cette illusion. Nous avons pensé que nous pouvions dominer la nature, que nous pouvions maîtriser les conséquences de nos actes. Nous réalisons aujourd'hui que ce n'était là que fantôme. Fantôme de toute-puissance.

C'est un choc. Un bouleversement comme l'humanité n'en a jamais vécu. Mais c'est un fait. Une réalité qui s'impose à nous, comme le dit la journaliste canadienne Naomi Klein, au pire moment : au moment-même où triomphe une logique libérale qui voudrait nous faire croire que nous pouvons nous passer de protection et de justice sociales pour avancer. Nos sociétés, riches comme jamais, seraient capables de faire face aux défis qui nous sont lancés. Prenons les réfugiés climatiques : en d'autres temps, avec beaucoup moins de moyens, la France, et avec elle beaucoup d'autres pays, ont fait la démonstration qu'un accueil à grande échelle était possible. Confrontés à une délégitimation des valeurs collectives, aujourd'hui, nous risquons de faillir. Alors quoi ? Allons-nous revenir à la raison ? Redonner au politique toute la place qu'il mérite plutôt que de confier notre destin à des agents économiques qui ne peuvent assurer le vivre-ensemble dont, plus que jamais, nous avons besoin ?

Face aux défis qui nous sont lancés, deux approches sont possibles. La première défend l'idée que nous pouvons chercher à vaincre notre fragilité, qu'il suffit pour cela d'accepter une fuite en avant pour plus d'efficacité, plus d'efficacité économique. Cette conception est celle qui a irrigué les débats de la Cop21. On en

retrouve l'esprit dans la stratégie Redd+^(*), pilier de l'économie verte. Également le projet dans le développement de la bio-ingénierie. Discipline qui laisse supposer que le problème auquel nous sommes confrontés est celui de l'imperfection d'une nature qu'il serait urgent de modifier pour assurer son efficacité. Verra-t-on se multiplier demain des forêts plantées d'arbres génétiquement modifiés pour pousser plus vite et capter davantage de carbone ? Certains y travaillent tandis que d'autres imaginent de disséminer dans l'atmosphère des particules de soufre pour mieux la refroidir ou ensemercer les océans de limaille de fer pour accroître la capacité du plancton à absorber le CO₂...

Des arbres Ogm pour capter plus vite le carbone ?

Que ce soit l'une ou l'autre de ces approches, toutes nous ramènent au projet prométhéen d'une maîtrise possible de la nature, à cette chimère selon laquelle l'homme pourrait, par le développement de solutions techniques, résoudre les problèmes qui lui sont posés. Toutes imposent l'idée très libérale selon laquelle la nature doit être considérée comme une entreprise productrice de services écosystémiques ; que c'est à ce prix, celui de la lutte contre la gratuité et de son corollaire, le droit de propriété, qu'une bonne utilisation des ressources pourra être garantie.

Cette manière d'aborder la lutte contre le réchauffement climatique n'est pas seulement illusoire. Elle est inquiétante parce qu'en cultivant nos fragilités plutôt qu'en cherchant à les vaincre, elle impose un horizon qui nous empêche d'agir autrement. Qu'attendons-nous pour négocier un accord politique entre les Etats sur l'utilisation du « budget carbone » qui impose, selon le Giec et l'Agence nationale de l'énergie, de ne plus émettre d'ici 2100 que 1 000 milliards de tonnes de CO₂, au plus, pour espérer limiter la progression de la température de la planète de 2°C ? Cette question est juste mentionnée dans les documents de discussion à l'échelle internationale alors qu'elle devrait en être au cœur, comme devrait l'être le projet d'un remplacement massif des énergies fossiles dans la production de l'électricité ou le développement des circuits courts. Ce qui nous manque aujourd'hui n'est pas la technologie mais une volonté politique de développer les moyens de vivre tous, quel que soit notre lieu de naissance. De vivre ensemble. »

(*) Pour en savoir plus : www.amisdelaterre.org/L-histoire-de-REDD-une-reelle.html ou <https://france.attac.org/se-mobiliser/changeons-systeme-pas-climat/article/non-a-redd-non-a-la-financiarisation-de-la-nature>.

Cop21 : entre « shall » et

Tout reste à faire mais cela devient possible. Ainsi peut-on résumer l'après-accord de Paris, événement sur lequel il est possible de construire tout à la fois des politiques mondiales pour sauvegarder l'humanité, un compromis productif qui intègre les contradictions capital-travail et un modèle démocratique à approfondir.

Copenhague avait désespéré ; Paris enthousiasme. Tel est sans doute le premier résultat de la Cop21 ; le fait qu'après quatre ans de négociations les 196 « parties » de la convention climat se soient entendues sur un texte à une valeur en soi, indépendante presque de son contenu. La communauté internationale a, de ce fait, rendu ses lettres de noblesse au multilatéralisme, qui est une forme protectrice des Etats les plus faibles vis-à-vis des plus puissants. Elle l'a fait en large partie sous l'impulsion des sociétés civiles qui se sont mobilisées à la surface de la planète avec une base de légitimité non contestée. Rappelons ainsi qu'en Chine, les manifestations contre la pollution sont autorisées. Elle a eu l'intelligence d'associer cette même société civile, les corps intermédiaires, à l'ensemble du processus, lui conférant ainsi un enracinement diversifié, gage d'avenir. Enfin, la présence active des grandes multinationales, si elle a eu des effets négatifs, équivaut à intégrer les contradictions propres à l'entreprise dans le débat international. Cela ne liquide ni ses contradictions ni les tensions qui en résultent mais les inscrit dans un cadre d'intérêt général à l'échelle planétaire. Pour résumer ce premier aspect, la Cop21 esquisse nettement un nouveau régime de gouvernance du climat dans lequel la société civile, les citoyens, les collectivités, les entreprises proclimat peuvent jouer un rôle majeur à côté des Etats.

On pourrait espérer qu'un tel modèle coopératif fasse école

Mais la méthode ne renvoie pas au fond et le contenu de l'accord lui-même soulève à la fois des espoirs, des interrogations et des craintes. Au chapitre des espoirs, il faut partir des objectifs affichés. Il s'agissait initialement de contenir le réchauffement sous le seuil des 2°C. Le texte prévoit de le maintenir « *bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels* » et de « *poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C* ». Ce dernier chiffre était surtout mis en avant par les Etats insulaires menacés par la montée des mers. Elle a surtout une portée symbolique et politique, rester sous le plafond de 1,5°C apparaissant irréaliste en l'état actuel des émissions mondiales de gaz à effet de serre. On peut également y ranger un certain nombre de décisions portant sur les moyens. C'est ainsi que les 100 milliards de dollars qui doivent être versés par les pays du Nord à ceux du Sud pour faire face aux impacts du dérèglement climatique sont définis comme un seuil « *plancher* ». De même les efforts à faire sont présentés dans le cadre de « *responsabilités*

communes mais différenciées » ce qui permet de ne pas placer sur le même plan les pollueurs les plus anciens – les pays occidentaux – et ceux qui viennent d'entrer dans la course, tels la Chine, l'Inde, le Brésil... Enfin, la création d'un cycle quinquennal de révision des ambitions des Etats en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue une sorte d'engagement à toujours mieux faire...

Les interrogations accompagnent pratiquement chacun de ces objectifs ; sans surprise, elles portent sur le côté financier des choses. Pour ne prendre qu'un exemple, le texte de l'accord utilise, à propos des périls qui pèsent sur les pays les plus vulnérables, la notion de pertes et de préjudices. En revanche, il exclut toute « *responsabilité et compensation* » des pays du Nord pour les préjudices subis par les pays du Sud en termes d'érosion côtière ou encore de désertification... Même ambiguïté avec la fixation d'un objectif de « *zéro émission nette* », grâce à un équilibre entre gaz émis et gaz absorbés par les « *puits de carbone* » dans la seconde moitié du siècle. De nombreuses associations auraient préféré « *zéro émission* » tout court car l'utilisation de « *nette* » renvoie à une mécanique permettant d'émettre



BENJAMIN GIRETTE / MAXPPP

« should », entre objectifs et moyens...



du carbone tant que celui-ci est capturé et stocké ou que la géo-ingénierie est employée, toutes techniques jugées largement insuffisantes.

Les craintes, elles, naissent d'abord des points aveugles de l'accord, qui résultent de l'activité d'un certain nombre de lobbies, singulièrement ceux des transports maritimes et aériens, responsables de 8 % du total des émissions mondiales de CO₂ qui ont réussi à passer à travers les lignes de l'accord. Un paragraphe qui leur était consacré a finalement disparu dans un triangle des Bermudes lobbyiste... Or, sans action spécifique dans ces secteurs, les émissions du maritime pourraient augmenter de 250 % et celles de l'aérien de 300 % d'ici à 2050, soit pratiquement 40 % des émissions mondiales en 2050.

Reste enfin la notion de « juridiquement contraignant », délicate entre toutes. La tentation est grande, en effet, tant les périls sont grands et tant le temps presse, d'opter pour des mesures qui aient un caractère de contrainte légale, formelle. Mais au vu des contradictions en présence et des rapports de forces, terriblement complexes à l'échelle planétaire, cette tentation peut aboutir à une sorte de victoire bureaucratique, à savoir des obligations légales qui n'aient pas, dans la réalité des

POUR LAURENT
FABIUS, "LE
TEXTE CONSTITUE
LE MEILLEUR
ÉQUILIBRE
POSSIBLE,
UN ÉQUILIBRE
À LA FOIS
PUISSANT
ET DÉLICAT,
QUI PERMETTRA
À CHAQUE
DÉLÉGATION
DE RENTRER
CHEZ ELLE
LA TÊTE HAUTE,
AVEC DES ACQUIS
IMPORTANTES."

faits, les moyens d'être respectées. D'où un jeu de balancier permanent entre ce qui vise à s'imposer comme norme et des régulations plus formelles, une « *soft law* », sans grande contrainte, tout en fournissant un cadre « *hard law* » par la désignation de normes et d'objectifs. Cette contradiction engendre à juste titre une frustration certaine chez nombre d'acteurs de la société civile.

Une bonne base pour les dix ans à venir à condition de travailler à la compléter

Ainsi, pour Sharan Burrow, la secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale, le texte « *reconnait la réalité et l'ampleur de la menace que représente le changement climatique, mais ne nous emmène qu'à mi-chemin* ». Dans les toutes dernières minutes du processus, la délégation des Etats-Unis a réussi, sur ce point sensible des responsabilités des Etats, à faire que le verbe « *shall* » soit remplacé par « *should* » dans la phrase qualifiant l'activité des Etats ; ainsi, « *les Etats devront* » est devenu « *les Etats devraient* ». Nul doute que, déchiré entre les élans et les freins dont il est porteur, ce texte ne soit en permanence un enjeu d'interprétations, singulièrement d'ailleurs sur tout ce qui touche à une « *transition juste pour les travailleurs* », formule portée par les organisations syndicales. Faut-il y voir une limite ou une dynamique ? On est tenté de répondre : les deux, à condition bien entendu que les parties prenantes s'en emparent, au plan planétaire, démarche déjà largement entamée, à un niveau rarement atteint depuis le fameux round de Seattle, en 1999... D'ores et déjà, le travail d'expertise critique de l'accord a commencé, poste par poste, qu'il s'agisse du calendrier, du flou des objectifs, du droit des peuples indigènes... Autant de sujets sur lesquels le débat public va devoir se poursuivre, ce qui change la donne au plan mondial. Car l'accord de la Cop21, indépendamment de son objet propre, s'inscrit dans la construction d'un corpus de textes multinationaux adaptés à la mondialisation, avec son lot de problèmes et les solutions qu'ils appellent. Le pire serait donc de sacraliser le contenu de ce texte et d'en faire une sorte de ligne de départage et de division entre des acteurs jugés raisonnables et d'autres « radicaux ». L'accord offre des possibilités, aucune garantie. Cette situation est en soi un champ de mobilisation et renvoie à d'autres, singulièrement celui du financement et de la création – enfin – de la taxe dite Tobin, prélevée sur les flux financiers spéculatifs. Le rebond climatique pourrait désempourber la taxe. Et, avec elle, de nombreux autres enjeux, pour peu que...

Louis SALLAY

Justice climatique : Tous en

PARTICIPANTS

AUDREY ARJOUNE,
CHARGÉE DE MISSION
JUSTICE CLIMATIQUE,
PEUPLES SOLIDAIRES-
ACTIONAID FRANCE.

SOPHIE BINET,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
ADJOINTE DE L'UGICT-CGT

JEAN-PIERRE DUBOIS,
PROFESSEUR DE DROIT
À L'UNIVERSITÉ
DE PARIS SUD, PRÉSIDENT
D'HONNEUR DE LA LIGUE
DES DROITS DE L'HOMME.

PATRICK MONFORT,
BIOLOGISTE, DIRECTEUR
DE RECHERCHE
AU CNRS-UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU SNCS-FSU
(SYNDICAT NATIONAL
DES CHERCHEURS
SCIENTIFIQUES.)

VALÉRIE GÉRAUD,
"OPTIONS".

Citoyens, Ong, syndicats, associations, le réseau se tisse, adapte ses formes de mobilisation et d'action, défendant l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté à toutes les échelles, pour une transition vers un modèle économique social environnemental juste et durable.

– **Options:** Les événements tels que la Cop21, malgré leur ambition limitée, vous semblent-ils indispensables? Les Etats disposent-ils encore de marges de manœuvre pour faire face à la crise climatique?

– **Jean-Pierre Dubois:** Les Cop ne sont pas très satisfaisantes mais, comme le dit un célèbre acteur, «*what else?*» Ce processus encadré par l'Onu, qui repose sur la recherche d'un consensus entre les Etats, n'a d'abord concerné que les plus riches. Les signataires du protocole de Kyoto en 1997 (Cop3) ont certes fait deux fois mieux que prévu, mais à la faveur de la crise économique, qui a ralenti l'activité et les rejets de gaz à effet de serre (Ges). Ils ne représentaient par ailleurs que 10% des pays émetteurs en 2012. La Cop21 est la première qui concrétise la recherche d'un accord universel, plus réaliste mais plus difficile. Comment trouver une réponse équilibrée, convenant à la fois aux pays riches, aux émergents et aux plus pauvres, qui sont aussi les plus touchés? D'autant qu'il n'y a pas plus d'Etat mondial que de mécanisme contraignant en matière d'environnement, comme il peut y avoir une Omc pour le commerce. Peu de gouvernants seraient en outre en mesure d'engager leur pays dans un accord contraignant, le président Obama lui-même ne le peut pas. Les pays se sont contentés d'afficher des déclarations d'intention plutôt que des engagements. Et même en s'y conformant, ils ne permettraient pas une trajectoire vers moins de +3°C de réchauffement à la fin du siècle. On ne serait donc, au mieux, qu'à la moitié du chemin, car les experts du Giec ont fixé la limite du supportable à +1,5°C maximum.

– **Patrick Monfort:** La crise économique a en effet ralenti les activités humaines et c'est la problématique centrale: si les Etats rechignent à imposer un dispositif contraignant pour enrayer la crise climatique, c'est justement parce que les décideurs manquent toujours de compréhension sur les effets dévastateurs de l'anthropisation. Il nous faut prendre en compte l'impact de toutes les activités humaines, pas seulement sur le climat mais aussi sur les écosystèmes, cela devient une question vitale pour l'humanité, car la planète y survivra, mais certainement pas toutes les formes de vie. Malheureusement, je constate que les Etats

occultent la problématique économique, alors que les dérèglements climatiques sont le résultat d'un modèle économique «de prédation», fondé sur l'utilisation sans limites, sans contraintes et jusqu'à épuisement des ressources disponibles. Les pays riches en ont abusé, mais peut-on laisser l'Inde, par exemple, revendiquer son droit à faire de même au nom du développement? Ne faudrait-il pas plutôt l'aider à se développer autrement, avec une énergie décarbonée? Si on ne change pas de modèle économique, il y a lieu d'être pessimiste...

– **Audrey Arjouné:** Aucun accord ne peut être un succès s'il ne reconnaît pas la responsabilité historique des Etats industrialisés dans les changements climatiques et s'il n'organise pas le soutien à l'adaptation des pays les plus impactés par les changements climatiques. La sécheresse, les inondations, le dérèglement des saisons menacent les récoltes et la sécurité alimentaire. Pour Peuples solidaires-ActionAid, la justice climatique doit être une priorité: les Etats riches doivent financer le soutien à l'adaptation, grâce à des mécanismes comme le Fonds vert pour le climat qui a été créé à Varsovie (Cop19, 2013). Mais l'objectif d'abonder ce fonds à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 est loin d'être atteint. Les contributions annoncées, de l'ordre de 25 à 67 milliards (si l'on intègre les financements privés ou conditionnés) sont encore modestes au regard des responsabilités et des capacités des pays riches: les pays du G7 et l'Australie subventionnent quarante fois plus les énergies fossiles que le Fonds vert. Nous sommes également vigilants face au rôle croissant du secteur privé, qui profite du manque de volonté politique et d'engagement financier des Etats. Comment des entreprises comme Avril-Sofiprotéol, Monsanto ou McDonald's pourraient se prétendre porteuses de solutions et être crédibles après les dégâts qu'elles ont causés sur le climat et les droits humains?

– **Sophie Binet:** La Cop21 a le mérite d'être un cadre multilatéral et sous l'égide de l'Onu, qui permet à tous les pays de peser le même poids. Elle permet de rompre avec les climatosceptiques et le fatalisme: les gouvernements sont en première ligne et doivent assumer leurs respon-

COMMENT TROUVER
UNE RÉPONSE
CONVENANT À LA FOIS
AUX PAYS RICHES,
AUX ÉMERGENTS ET
AUX PLUS PAUVRES,
QUI SONT AUSSI LES
PLUS TOUCHÉS?
DIFFICILE, D'AUTANT
QU'IL N'Y A PAS PLUS
D'ÉTAT MONDIAL
QUE DE MÉCANISME
CONTRAINANT
EN MATIÈRE
D'ENVIRONNEMENT.

semble, du global au local...



PHOTOS: NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

LES CONTRIBUTIONS ANNONCÉES POUR LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT, DE L'ORDRE DE 25 À 67 MILLIARDS DE DOLLARS (SI L'ON INTÈGRE LES FINANCEMENTS PRIVÉS OU CONDITIONNÉS) SONT ENCORE MODESTES AU REGARD DES RESPONSABILITÉS ET DES CAPACITÉS DES PAYS RICHES.

sabilités face au marché. Son fonctionnement reste malheureusement extrêmement bureaucratique, complexe et opaque. Rien ne changera sans l'engagement de la société civile et, pourtant, le citoyen a bien du mal à s'informer dans le détail de ce qui s'y passe. Par exemple, les engagements de la France et de l'Europe ne sont connus qu'au travers de quelques objectifs chiffrés, mais quels sont les moyens et le contenu exacts des projets en cours? Quelle transition énergétique? Quelle révolution dans les transports? Et quel débat public? Il nous faut obtenir un nouveau rendez-vous le plus proche possible pour pouvoir revoir les objectifs qui restent très insuffisants. La justice climatique nous semble en effet être le fil conducteur des actions à mener, parce qu'elle est au croisement des problématiques environnementales et des inégalités sociales. Les pays pauvres veulent pouvoir disposer de fonds qui leur permettent de choisir et de piloter leurs projets. Ils ne veulent plus d'une « aide » qui consisterait à renforcer la présence de multinationales et de politiques néocoloniales, créant de nouvelles dépendances sur leurs territoires.

– **Options:** Vous faites tous partie d'organisations ayant rallié la Coalition climat 21, un rassemblement inédit de plus de 130 associations, syndicats, Ong du monde entier. C'est une façon d'appréhender les problématiques à toutes les échelles?

– **Jean-Pierre Dubois:** Nous ne pouvons faire confiance ni aux systèmes politiques ni au marché, qui est le problème et pas la solution. Les

enjeux sont trop importants et personne n'y échappera sur la planète. La prise de conscience est désormais partagée par une grande majorité des opinions publiques et des citoyens, qui devront se mobiliser pour imposer aux Etats d'autres politiques. C'est le bon côté de la révolution électronique, la société civile dispose de nouveaux outils, et nous ne sommes qu'au début de la citoyenneté de réseau. A défaut de disposer d'un cadre institutionnel pour un espace politique mondial légitime, nous n'avons pas d'autre choix que de développer l'agora mondiale pour peser, et la Coalition climat 21 est une plateforme qui va dans ce sens, qui vise à une organisation de la société civile à l'échelle internationale. Il en faut d'autres, qui ne soient ni des partis ni des structures éphémères, mais qui permettent de maintenir la pression et de passer le relais entre groupes, sur le terrain. Cette mise en réseau nous impose aussi de dépasser nos intérêts particuliers pour faire cause commune.

– **Patrick Monfort:** L'organisation citoyenne, cela a du sens, surtout dans un monde plus sensibilisé et plus réactif grâce aux réseaux sociaux, même si le relais médiatique n'est pas toujours assuré. Il est vrai que ces nouvelles formes de mobilisation apportent une énergie et une dynamique, quand des formes plus classiques d'action – grèves, assemblées générales, manifestations – ne suffisent plus, sont banalisées voire interdites par les pouvoirs publics. Les chercheurs sont bien placés pour constater que même des mobilisations massives, longues

TABLE RONDE

Justice climatique :
tous ensemble,
du global au local...

- ... et multiformes ne suffisent pas toujours à faire changer d'avis les décideurs.

Il arrive aussi que les pressions soient plus efficaces au niveau local, qui est un lieu d'exercice plus direct du politique, et finissent par contraindre les Etats. A l'échelle des villes par exemple, on est confronté à des problématiques qui obligent à l'action – canicule, inondations, urbanisation, transports, énergie, etc. En Chine, les seules manifestations qui sont tolérées concernent l'environnement, parce que le pouvoir est obligé de prendre des décisions plus globales quand l'air devient irrespirable et que les enfants sont touchés.

– **Sophie Binet**: Alors que le capital s'organise maintenant à l'échelle transnationale, échappe à toutes les normes sociales, environnementales ou fiscales, il nous faut construire un cadre démocratique international. Au XIX^e siècle, la Première Internationale s'est construite sur la prise de conscience commune de l'exploitation capitaliste et sur la nécessité de se défendre chacun en se défendant tous. Au XXI^e siècle, le climat est probablement la question permettant de renforcer la solidarité internationale des travailleurs et des citoyens autour de l'exigence de « changer le système, pas le climat ». N'oublions pas que si nous polluons moins en France, c'est parce qu'on a délocalisé nos industries et donc la pollution, et contribué à intensifier les transports mondiaux de marchandises... Penser l'économie

autrement, cela inclut le développement de l'activité et de l'emploi en France sur d'autres bases: relocaliser des activités, inclure la question des circuits courts, de l'économie circulaire, des filières économiques intégrant recyclage et utilisation des déchets. La Cgt a par exemple construit un projet de filière industrielle dans le domaine maritime, intégrant le recyclage et le démantèlement des navires. Il convient aussi d'instaurer des normes sociales et environnementales à l'échelle européenne pour empêcher tout dumping social, et tirer les droits des pays émergents vers le haut.

– **Audrey Arjonne**: Les enjeux pour la justice sociale et climatique vont au-delà de ce qui



Sophie Binet

est débattu à la Cop21, c'est à partir de ce constat que s'est créée la Coalition climat 21 il y a plus d'un an. La mobilisation citoyenne en marge de la Cop permet de faire émerger nos demandes, rassembler nos énergies et faire converger nos forces pour avoir plus d'impact. On a développé des méthodes de travail pour construire ensemble le mouvement pour la justice climatique. Cela nous permet d'être réactifs et de nous adapter, pour faire peser durablement notre action collective et l'amplifier. La mobilisation s'organise déjà pour la Cop22 au Maroc en 2016, autour des objectifs communs qui ressortiront des débats. La Cop22 aura besoin d'une forte mobilisation citoyenne, avec la société civile marocaine et africaine.

– **Options**: Quels sont vos domaines prioritaires de réflexion et d'action et ceux au programme d'ici la Cop22?

– **Audrey Arjonne**: Peuples solidaires-ActionAid continue de dénoncer les « fausses solutions » pour le climat et la sécurité alimentaire. L'Alliance globale pour l'agriculture climato-intelligente par exemple est une de nos cibles, car elle est poussée par des entreprises agro-industrielles qui cherchent à profiter de l'alibi climatique pour renforcer leur influence et leurs profits. Actuellement, nous suivons de près l'initiative « 4 pour 1000 », projet de recherche international lancé par le ministère de l'Agriculture français pendant la Cop21. Il s'inscrit dans l'agenda des solutions proposé en annexe de l'accord global et s'appuie sur l'idée qu'on peut séquestrer le carbone dans les sols, à la fois pour réduire sa concentration dans l'atmosphère et pour enrichir les sols. Si un projet pour le climat risque d'avoir des conséquences sur la sécurité alimentaire ou l'accès à la terre, nous n'hésitons pas à lancer l'alerte. Il n'existe pas de critères et garde-fous sociaux dans le projet « 4 pour 1000 », et il risque de dépendre de l'utilisation de nouvelles technologies, dont on ignore l'efficacité ou leurs effets indésirables. Il faudrait un territoire grand comme deux fois l'Afrique pour séquestrer suffisamment de carbone, on est donc loin de la solution miracle. Les solutions pour une agriculture

LE CLIMAT EST PROBABLEMENT LA QUESTION PERMETTANT DE RENFORCER LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET DES CITOYENS AUTOUR DE L'EXIGENCE DE "CHANGER LE SYSTÈME, PAS LE CLIMAT".



Jean-Pierre Dubois

DOMMAGE QUE LA FRANCE N'UTILISE PAS ASSEZ UN DES OUTILS DE PILOTAGE DONT ELLE DISPOSE, L'OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES, QUI MET EN RELATION LA REPRÉSENTATION DES CITOYENS, LES DÉCIDEURS, LES SCIENTIFIQUES.

résiliente, on en connaît déjà dans l'agroécologie paysanne, comme la diversification des récoltes ou les semences locales par exemple. Il ne s'agit pas de réinventer la roue mais soutenir les initiatives locales qui font leurs preuves.

– **Patrick Monfort** : L'ingénierie écologique, fondée sur les résultats de la recherche, fourmille de propositions pour utiliser les capacités de résilience des écosystèmes afin de résoudre des problèmes de contamination ou de production agricole. Là aussi, la transparence sur les financements publics, la démocratie et l'évaluation des programmes s'avère indispensable. Dommage que la France n'utilise pas assez un des outils de pilotage dont elle dispose, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, qui met en relation la représentation des citoyens, les décideurs, les scientifiques.

Il faut créer plus d'espaces où il soit possible de remettre en cause plus radicalement notre modèle de production et de consommation. Est-ce qu'on doit continuer à construire quantité de voitures, même électriques ? Est-ce qu'on peut encore créer plus d'emplois où faut-il réfléchir à réduire le temps de travail et à travailler moins longtemps, en repensant l'ensemble de nos activités sociales ? Comment produire localement, y compris de l'énergie, se déplacer plus intelligemment – le développement des liaisons d'autocar en France, même au nom de l'emploi, nous menant à une impasse en termes de durabilité globale. Nous devons tout réinventer pour réduire notre empreinte sur les écosystèmes.

– **Jean-Pierre Dubois** : La priorité de la Ligue des droits de l'homme, c'est de faire vivre la démocratie, du local au global, et vice versa. Les paysans qui ont connu les effets de la destruction des haies dans l'ouest de la France comprennent mieux certains enjeux

mondiaux que la plupart des citoyens : il nous semble décisif que les réseaux citoyens qui se développent fassent exister la diversité des points de vue, des vécus, des situations et des statuts, pour que les aspirations soient prises en compte dans toute leur complexité et leurs contradictions. A terme, il faudra que se crée une structure reconnue, une sorte d'Organisation mondiale de l'environnement réunissant Etats, société civile marchande et non marchande, prenant en compte les droits des populations avant les intérêts des entreprises, un peu sur le modèle de l'Oit. Du côté des travailleurs, la présence dans la Coalition de l'Ituc (International Trade Union Confederation, Csi en français), fondée en 2006 et encore en construction, constitue aussi une avancée dans la recherche de convergences,



Patrick Monfort



Audrey Arjonne

pour une « transition juste » à la fois écologique et sociale, qui ne mette pas en concurrence les salariés ni n'en lèse aucun dans les différents pays. La construction d'une citoyenneté de réseau à l'échelle internationale doit se poursuivre, c'est la bonne échelle pour être efficace, pour échanger et travailler ensemble, nourrir la réflexion, renouveler les modes d'action, braver les interdictions de s'exprimer et de manifester, et transmettre les expériences et les savoir-faire. Certaines organisations ont joué un rôle très important, comme 350.org sur le continent américain, ou le réseau Action climat. Le combat sera long et difficile, mais ce qui me rend optimiste, c'est la capacité de ces militants, dont de très nombreux jeunes, à rester mobilisés quoi qu'il arrive. Avons-nous le choix de faire autrement ?

– **Sophie Binet** : Nous déplorons que l'état d'urgence se soit traduit par des interdictions de manifester, mais cela n'occultera pas ce qui se passe et s'organise autour des contre-propositions de la société civile, autour d'alternatives concrètes pour un modèle de développement plus humain, plus juste et plus durable. Il nous faut pérenniser un cadre permettant de créer des convergences au niveau mondial entre les peuples. Il nous faut ensuite approfondir le contenu des alternatives que nous portons : quelle définition et quel contenu à la croissance ? Nous avons des propositions concrètes sur les transports, le logement, la recherche en matière énergétique notamment. Les énergies renouvelables peuvent permettre aussi de décentraliser le pouvoir et de renforcer l'autonomie des territoires et la maîtrise des populations. Rendre effective la responsabilité sociale des entreprises nécessite de permettre aux salariés qualifiés d'exercer pleinement leurs responsabilités professionnelles et sociales. Cela repose sur la mise en place d'un droit de refus et d'alternative adossé à un statut pour les lanceurs d'alerte, permettant aux Ict de refuser d'agir en contradiction avec leur éthique professionnelle, et de cautionner des pratiques nuisibles à la santé ou à l'environnement... Si ce droit existait, y aurait-il eu un scandale Volkswagen ?

AP-HP

AU MIROIR DES ATTENTATS...

L'ORGANISATION ET LA MOBILISATION ONT ÉTÉ EXCEPTIONNELLES LE 13 NOVEMBRE. LES PERSONNELS ESTIMENT Y AVOIR – ENFIN – GAGNÉ LE DROIT D'ÊTRE ENTENDUS. RETOUR À SAINT-ANTOINE.

Vendredi 13 novembre, la terreur s'est abattue sur Paris (...). Encore une fois, après les attentats de janvier dernier, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris a répondu présente face à l'horreur. Je veux témoigner de la reconnaissance très profonde du gouvernement et des Français aux personnels de l'AP-HP qui ont accueilli, soigné, écouté plus de 500 blessés et leurs proches (...). Ils n'ont pas compté leurs heures ni leur fatigue, qu'il s'agisse des médecins, des soignants, des administratifs ou des personnels techniques.» Ainsi commence le courrier adressé le 20 novembre par le Premier ministre Manuel Valls au directeur général de l'AP-HP Martin Hirsch, hommage vibrant à l'engagement des hommes et des femmes de toute une institution, mobilisant coûte que coûte leur énergie pour leur mission : soigner et sauver des vies. L'engagement exemplaire de tous les personnels de santé a été également salué par François Hollande lors de l'hommage rendu aux Tuileries aux 130 personnes tuées dans ces effroyables attentats. Admirable, cette mobilisation l'est d'autant plus qu'elle n'a pas été rendue possible et efficace par les protocoles prévus, mais par la réactivité, l'esprit d'initiative et le dévouement des personnels, qui ont tout donné, dans une situation totalement inédite où il a fallu improviser avec les moyens existants. A Saint-Antoine, où *Options* s'était déjà rendu pour son numéro de septembre, dans le cadre du conflit sur les réorganisations de service et du temps de travail, les personnels sont très affectés et peinent à témoigner, partagés entre l'épuisement, le traumatisme et la décence. Ils sont certes fiers d'avoir « assuré » : l'hôpital n'est qu'à quelques centaines de mètres de La Belle Equipe, rue de Charonne, et il a accueilli très tôt des blessés, dont certains sont arrivés à pied ou dans des voitures particulières. En tout, soixante-huit personnes y ont

été soignées et près de cinquante opérées, dont une dizaine dans une situation d'urgence vitale. Toutes ont été sauvées. « Nous avons été prévenus dès les premières attaques, précise Cécile, infirmière en poste ce soir-là. Nous avons tout de suite préparé les urgences et déplacé les patients qui pouvaient l'être pour libérer des lits, et, dans chaque service, ouvert les lits réservés à l'hôpital de jour et rendus disponibles le week-end. Cela ne veut pas dire que la structure était prête à faire face à ce qui nous attendait. Quant à notre formation, elle nous prépare à gérer les situations d'urgence clinique mais pas à l'arrivée quasi simultanée de cinquante blessés par balle. »

Les personnels veulent être reconnus et écoutés

Ils ont tenu malgré tout, à l'adrénaline, faisant preuve d'un grand sang-froid, malgré l'afflux des blessés, de leurs proches et des multiples personnes qui voulaient apporter leur aide. Ils n'ont pas attendu – et heureusement – que se mette en place le plan blanc ou tout autre protocole de gestion de crise, ils sont venus ou revenus spontanément à l'hôpital et ont appelé les collègues. Est-il pour autant indispensable de faire croire que tout a fonctionné comme prévu, ce que laisse entendre Manuel Valls dans son courrier déjà cité, qui après s'être rendu dès le samedi après les attentats à l'hôpital Saint-Antoine en compagnie du président de la République salue « l'admirable organisation de l'institution » et estime que « le plan blanc a remarquablement fonctionné » ? « En interne, personne n'est dupe de ce discours, explique Régine Linard, responsable du syndicat Mict-Cgt de Saint-Antoine. Dès la première cellule de crise, le lundi, médecins, paramédicaux, cadres ont témoigné du fait que les soins se sont mis en place en parant au plus urgent et en se passant de certains soutiens prévus par le plan blanc, qui auraient été bien



ÉTIENNE LAURENT / MAXPPP

utiles, par exemple pour réquisitionner certains personnels qui ne savaient pas si on avait besoin de leurs services mais dont l'absence a pu faire défaut : pour la stérilisation du matériel, la pharmacie, mais aussi le brancardage, la blanchisserie ou la restauration. Même les chirurgiens ont déploré d'avoir été prévenus par les médias ou les collègues alors que le protocole aurait en théorie permis de les avertir plus en amont, les minutes s'avérant précieuses dans ce genre de situation.» Par ailleurs, une fois les bénévoles partis, seul le personnel de garde de week-end est resté, malgré le nombre important de blessés toujours hospitalisés, ce qui n'a permis à personne de souffler...

Comme souvent, les personnels ont pris sur eux pour faire au mieux, allant bien au-delà de ce qui relève du travail « prescrit ». Ils ne se considèrent pas comme des héros, ils ont même pour la plupart été heurtés par la prime de 3 millions d'euros annoncée par la ministre de la Santé. Pour l'heure, fragilisés par ce qu'ils ont vécu, ils aspireraient surtout à plus d'écoute et de reconnaissance. Des cellules psychologiques ont bien sûr été organisées pour les aider à surmonter le contrecoup des



RTT LA RÉFORME HIRSCH SUSPENDUE

LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX CENTRAUX ONT DÛ OCCUPER LE SIÈGE DE L'AP-HP PENDANT 48 HEURES POUR OBTENIR UNE EXPERTISE DU CHSCT...

Les personnels de l'AP-HP espéraient que leur professionnalisme exemplaire pendant et depuis les attentats du 13 novembre permettrait de restaurer une qualité d'écoute et de dialogue fort dégradée depuis l'annonce de la réforme Hirsch au printemps dernier. Au contraire, la direction de l'AP-HP a voulu profiter de la situation, estimant peut-être que les soignants seraient trop accaparés par leurs patients pour se soucier de la réorganisation des services et du temps de travail, qui les impacteraient pourtant sérieusement. Ou pensant s'imposer au bénéfice de l'état d'urgence, qui entrave certains modes de revendication et d'action? Dès le 16 novembre en tout cas, la direction a fait diffuser des plaquettes présentant sa réforme pourtant pas encore validée, et convoqué pour le 24 une réunion des instances centrales (Chsct et comité technique d'établissement) au siège parisien, pour l'avaliser. Reportée au 30 après une première action de blocage des élus et représentants syndicaux présents – sauf ceux de la Cfdt, signataire le 27 octobre d'un accord sur la réforme Hirsch mais ne représentant que 15% du personnel... Le 30, les représentants de l'intersyndicale Cgt, Sud, FO, Cftc, Cfe-Cgc, Unsa ont dû occuper la salle des instances pendant 48 heures pour que la direction consente à la mise en œuvre d'une expertise du Chsct sur les réorganisations prévues! Dès lors, les aménagements déjà en cours et la suppression de jours de Rtt à la faveur supposée de quelques minutes de travail en moins par jour sont suspendus le temps de la réalisation de cet audit sur l'impact que la réforme pourrait avoir sur les conditions de travail et la santé des personnels. Rien ne sera plus mis en place avant que ce rapport d'expertise soit examiné et fasse l'objet d'un avis du Chsct central. Cela reporte donc la mise en œuvre du plan Hirsch d'au moins trois mois, un délai qui pourrait aussi permettre aux salariés de faire valoir leurs

situations inimaginables auxquelles ils ont dû faire face. Mais la vie dans l'hôpital continue dans toute sa trivialité. A Saint-Antoine, dans certains services, le management continue de faire preuve de pratiques d'un autre âge en termes d'autoritarisme et de rigidité, n'assumant par exemple pas les erreurs de plannings ou imposant des horaires à des agents pourtant épuisés, faute d'autres solutions: «*Les plannings des vacances de fin d'année s'organisent dans une grande tension, et beaucoup de soignants, à bout de nerfs, ne voient pas d'autres possibilité que de se mettre en arrêt de travail pour souffler.*»

C'est dans ce contexte, à la stupéfaction générale, que Martin Hirsch a tenté de passer en force sa réforme, qui doit se traduire notamment par la suppression de plusieurs jours de repos pour les personnels. Réforme suspendue in extremis le 1^{er} décembre grâce à l'occupation du siège de l'institution par les représentants nationaux de l'intersyndicale qui s'y oppose (lire article ci-contre). Et si l'AP-HP essayait aussi de panser les plaies de ses agents en faisant preuve de plus de respect pour leur travail? ◀

Valérie GÉRAUD



AURÉLIE MORISSARD / MAXPPP

véritables besoins pour améliorer le fonctionnement des services et leurs conditions de travail.

L'intersyndicale déplore d'en être arrivée à de telles extrémités pour imposer un minimum de dialogue social, à défaut de restaurer la confiance. Elle demande en fait que toute réforme

qui ne fasse pas l'objet d'un accord représentatif soit suspendue tant que l'état d'urgence empêchera les personnels de faire valoir leur droit à revendiquer ou à manifester. Elle rappelle que cette réforme permettra d'économiser 30 millions d'euros, mais que l'AP-HP, qui annonce un excédent de 40 millions en 2015, est sommée d'en économiser encore 142 millions en 2016. A quel prix pour la santé des personnels et la qualité des soins? V.G. ◀

SECRET DES AFFAIRES EN TOUTE OPACITÉ

PLUSIEURS SYNDICATS ET ONG DEMANDENT À FRANÇOIS HOLLANDE DE PROTÉGER LES LIBERTÉS ET LES DROITS FONDAMENTAUX, MENACÉS PAR LE PROJET DE DIRECTIVE.



ÉRIC AUDRAS / MAXPPP

Où en est le projet de directive sur le secret des affaires? Poser ainsi la question est déjà une manière de dénoncer le peu de transparence qui entoure le parcours européen du texte. C'est en effet dans la plus grande opacité, sans consultation formelle des organisations syndicales ou des Ong, que le projet, proposé par la Commission européenne, adopté en juin dernier par la commission des affaires juridiques du Parlement européen, se trouve désormais en discussion «trilogue» pour parvenir à une position commune entre représentants du Parlement, du Conseil et de la Commission européenne. Dans une lettre ouverte, trente organisations syndicales et Ong, déjà à l'initiative de l'appel européen «Stop trade secret» au printemps 2015, demandent dans ce contexte au président de la République de prendre clairement position pour protéger les libertés et les droits fondamentaux menacés par cette directive. Car ils restent fondamentalement menacés, en dépit des amendements votés par

la commission des affaires juridiques du Parlement européen. C'est le message qu'a voulu faire passer, lors d'une conférence de presse^(*), Sophie Binet, secrétaire générale adjointe de l'Ugict-Cgt : «Ces amendements vont dans le bon sens mais sont totalement insuffisants», souligne-t-elle, tout en insistant sur ce qui, à ses yeux, participe d'un «basculement de l'Union européenne» de la promotion des libertés fondamentales au culte du secret. Rien n'a bougé, ainsi, s'agissant de la définition du secret des affaires censé, à l'origine, protéger les acteurs économiques face à la concurrence déloyale : elle reste extrêmement large et floue et concerne encore à ce jour l'ensemble des informations confidentielles. Autre danger, ainsi explicité dans la lettre ouverte à François Hollande : «L'infraction au secret des affaires aurait lieu dès lors que ces informations seraient obtenues, quelle que soit la diffusion qui en serait faite et quel que soit l'objectif de cette diffusion.» Militants syndicaux, journalistes et lanceurs d'alerte sont directement

menacés. «Les représentants du personnel pourraient ainsi être poursuivis en justice, dès lors qu'ils divulguent une information indépendamment d'une quelconque utilisation commerciale, pour avoir alerté la presse ou rempli leur mission d'information auprès des salariés», dénonce ainsi Joël Grebil pour l'Unsa. Salariés qui, eux-mêmes, pourraient voir leur mobilité limitée. Le Conseil européen, en effet, veut permettre aux entreprises de pouvoir les poursuivre pendant une période de six ans, ce qui revient, expliquent syndicats et associations, «à leur imposer des clauses de non-concurrence les empêchant d'utiliser leur savoir-faire» auprès d'éventuels nouveaux employeurs.

Pas d'exceptions au titre des droits fondamentaux

Ce qui est en jeu, c'est «la préservation de l'intérêt général», soutient Françoise Dumont, présidente de la Ligue des droits de l'homme. Le projet de directive englobe dans «les données à caractère commercial», et donc protégées par le secret des affaires, les informations susceptibles d'informer et d'éclairer les citoyens, comme celles relatives à la santé – c'est l'exemple du Mediator – ou de la protection de l'environnement. Aucune exception n'est prévue en effet au titre des droits fondamentaux. Aucune exception, non plus, n'a été intégrée au projet «pour protéger l'action des journalistes d'investigation, des organisations de la société civile ou des lanceurs d'alerte», dont le rôle est «salutaire pour la démocratie», souligne Dominique Plihon pour Attac et les Economistes atterrés, dans une société par ailleurs «minée par la corruption et l'évasion fiscale».

Le 9 décembre, François Hollande, dans sa réponse à la lettre ouverte, a assuré que la directive devait aussi «s'inscrire dans la défense des principes qui sont les nôtres, notamment en garantissant le respect des libertés syndicales et de la liberté de la presse, et en assurant la protection des lanceurs d'alerte.» L'Ugict-Cgt attend maintenant que le gouvernement mette en application cet engagement dans le cadre des discussions européennes. Il reste peu de temps pour agir : une fois la position commune trouvée en discussion trilogue, c'est au printemps 2016 que le texte devrait être soumis, en séance plénière, aux députés européens. ◀

Christine LABBE

(*) Étaient représentés lors de cette conférence de presse : l'Ugict-Cgt, l'Unsa, Solidaires, la Fsu, la Ligue des droits de l'homme, la fondation Sciences citoyennes, la Quadrature du net, le Snj-Cgt, le Snj, Attac. En savoir plus sur : <www.ugict.cgt.fr>, dossier «secret des affaires».



VOLKSWAGEN À QUI LA FAUTE ?

QUELQUES DIZAINES D'INGÉNIEURS ET CADRES PEUVENT-ILS VRAIMENT, À EUX SEULS, FAIRE TREMBLER LE PREMIER CONSTRUCTEUR AUTOMOBILE MONDIAL ? RETOUR SUR LE RÉEL.

Depuis le mois de septembre, les scandales se multiplient chez Volkswagen pour, à chaque fois, en arriver aux mêmes conclusions. Leurs responsables seraient en tout petit nombre : une poignée d'ingénieurs et cadres, ici impliqués dans l'affaire du logiciel truqué révélée il y a trois mois, là dans celle qui a éclaté début novembre liée à la manipulation de données sur les rejets de CO₂ émanant des véhicules à essence de la firme. Deux ou trois dizaines de salariés, rien de plus.

L'affirmation surprend. Elle étonne d'autant plus que le quotidien allemand *Bild* qui, le premier, a révélé la deuxième affaire, a d'emblée exposé les raisons des malversations. A l'origine de la falsification des données réalisée pour abaisser la consommation affichée des véhicules de la société, il y a un ordre venu de haut. De très haut : de Martin Winterkorn en personne, le Pdg de la société, qui, au mois de mars 2012, a exigé de ses troupes qu'elles fassent ce qu'il faut pour réduire de 30 % les émissions de CO₂ des véhicules à essence de la marque d'ici 2015. Qu'importe si l'ambition était raisonnable ou pas. Ainsi en avait décidé le patron du premier constructeur mondial.

Les salariés devaient s'exécuter. Ils l'ont fait comme ils ont pu : en tournant le dos à toute éthique professionnelle et en travestissant les données.

Derrière cette « rhétorique dédramatisante »

Quand la triche s'organise parce qu'aucune parole critique n'est possible, à qui la faute ? A quelques ingénieurs Recherche & développement ou à tout un système fondé sur la seule recherche des profits, « l'idolâtrie de la course au classement » ? Dans une interview accordée le mois dernier au mensuel *Alternatives économiques*, Pierre-Yves Gomez, professeur à l'EM Lyon Business School et directeur de l'Institut français de gouvernement des entreprises, ne mâche pas ses mots. Les affaires qui se sont multipliées ces dernières semaines chez Volkswagen sont imputables, d'abord et avant tout, à un mode de management dans lequel « l'objectif prime sur toute autre considération ». « Beaucoup d'entreprises trichent aujourd'hui parce qu'elles sont victimes de cette course idolâtre au classement », rappelle-t-il pour mémoire.

Si urgence il y a, elle n'est donc pas de chercher des boucs émissaires mais de

remettre les responsabilités à leur place, assure l'universitaire. De le faire jusqu'à interroger les limites du modèle de cogestion à l'allemande qui, explique encore le chercheur, à trop privilégier la convergence d'intérêts sur les contre-pouvoirs, laisse parfois le système s'emballer... L'affaire Volkswagen n'est pas close. De là à assurer qu'elle est celle qui permettra d'ouvrir le débat sur les raisons pour lesquelles les entreprises se retrouvent de plus en plus souvent en bonne place dans les chroniques judiciaires – souvenons-nous de l'affaire Kerviel –, il y a un pas qui n'a pas encore été franchi.

Fin septembre, après la révélation de l'existence du logiciel truqué, rappelle Pierre Lascoumes, directeur de recherche honoraire au Cnrs et coauteur d'un livre sur *la Sociologie des élites délinquantes*, dans un texte publié sur le site alterecoplus.fr⁽¹⁾, le ministre allemand de l'Economie, Sigmar Gabriel, estimait que l'affaire Volkswagen n'était que « grave ». Grave mais rien de plus. Qu'un haut responsable politique veuille préserver les intérêts de son pays est une chose, admet le chercheur. Mais qu'il entretienne une « rhétorique dédramatisante » pour éviter qu'un système tout entier soit interrogé, pour que le « mythe de l'organisation rationnelle » ne soit pas entamé et que ne soit pas touché à celui de « l'entreprise morale », en est une autre... Jusqu'à quand ?

Martine HASSOUN

(1) Voir <www.alterecoplus.fr/tribunes-debats/volkswagen-modele-de-rationalite-ou-organisation-delinquante-201509251720-00002164.html>.

UGICT

Calendrier

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 27 janvier 2015. Un rapport d'actualité sera présenté par Sylvie Durand, en charge de la question des retraites à l'Ugict. Un conseil national sera par ailleurs organisé les mercredi 23 mars et jeudi 24 mars 2015.

• Rencontres

Les prochaines Rencontres d'Options auront lieu le jeudi 28 janvier 2015, de 9 h à 16 h 30, à la Mas (Maison des associations de la solidarité), 10-18, rue des Terres-au-Curé, 75013 Paris. Elles seront consacrées au thème suivant : « Éthique professionnelle, citoyenneté et droit d'alerte au travail ». La première partie de ces Rencontres sera consacrée à l'intervention de grands témoins autour de la question : « Démocratie et intérêt général, quels contre-pouvoirs aux multinationales ? » Elle sera suivie deux tables rondes :
– Salariés qualifiés à responsabilité, quelle définition du devoir de loyauté ? (10 h 30-12 h 30).
– Professionnellement engagés et socialement responsables : quels droits et garanties collectives pour les ingénieurs, cadres et techniciens ? (14 h-16 h).

• Conférences

Sous réserve de changements, les deux prochaines conférences des Economistes atterrés auront pour thème le marché du travail (le 10 mars 2015) et l'austérité dans les territoires (le 13 avril). Ces conférences sont filmées et mises en ligne sur leur site à l'adresse suivante : <www.atterres.org>.

Formation

• Salaires

Du 1^{er} au 5 février 2016, l'Ugict-Cgt organise un stage sur le thème : « Repères pour la bataille salariale ». Il s'adresse aux dirigeants et militants Ict (ingénieurs, cadres et techniciens) qui œuvrent au développement de l'activité revendicative sur les salaires et sont impliqués dans les négociations sur cette question, à tous les niveaux, de l'entreprise au plan national, dans le privé comme dans le public. Cette formation se déroulera au centre Benoît-Frachon, à Courcelle-sur-Yvette.

• Stage national

Le prochain stage national de l'Ugict-Cgt se déroulera du 21 au 25 mars 2016 au centre Benoît-Frachon à Courcelle-sur-Yvette. Ce stage a pour objectif de former des responsables à l'activité syndicale spécifique en direction des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise.

Pour consulter le calendrier de l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt, connaître leur contenu précis et s'inscrire à une session, se connecter à une seule adresse : <www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>.

Contact : <formation.syndicale@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Economie (1) Airbnb, Uber, BlaBlaCar... face à l'explosion des pratiques collaboratives révolutionnant « nos façons de consommer, de voyager ou de réaliser des projets », une tentative de décryptage de ces mutations s'impose. C'est ce que propose un récent hors-série de la revue *Alternatives économiques* qui définit ainsi son travail : « Donner à voir l'économie collaborative dans ses multiples dimensions, comprendre les défis qu'elle doit relever et contribuer ainsi à nous donner les moyens de faire des choix. » « L'économie collaborative, le nouvel eldorado ? », *Les Dossiers d'Alternatives économiques*, n°4, novembre 2015.

International C'est à une géopolitique du Nigeria que s'intéresse le dernier numéro de la revue *Hérodote*, en donnant quelques clés pour mieux comprendre la complexité du « géant » de l'Afrique. Un « géant » émergent aux multiples visages : troisième pays le plus peuplé de la planète à l'horizon 2050 après l'Inde et la Chine, gros producteur de pétrole, mais qui se caractérise aussi par un Etat faible, « incapable en tout cas d'endiguer la menace terroriste de Boko Haram ». Revue *Hérodote*, n° 159, novembre 2015.

Histoire Guerre en Syrie, expansion de Daech, exactions contre les minorités, destruction de patrimoines millénaires... c'est en demandant la contribution de nombreux spécialistes que la revue *l'Histoire* propose une histoire longue de la région, au carrefour de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, avec en introduction une chronologie fort utile et l'objectif « d'expliquer le chaos ». A noter que le site de la revue propose un décryptage de l'état d'urgence, en expliquant la genèse de la loi votée en 1955, au début de la guerre d'Algérie. « Le Proche-Orient, de Sumer à Daech », *Les Collections de l'Histoire*, n° 69, octobre 2015.

Economie (2) Penser l'économie solidaire dans une perspective internationale : c'est à cette réflexion qu'est consacré le dernier numéro de la *Revue française de socio-économie*, publiée par les éditions La Découverte. Il s'intéresse aussi bien aux coopératives d'activité et d'emploi qu'aux logiques d'action de la banque Palmas au Brésil. A lire notamment, un article analysant le rôle joué, en Italie, par les coopératives sociales gérant les « biens séquestrés ou confisqués à la criminalité organisée » : bien que spécifique, un exemple intéressant d'interaction entre les pouvoirs publics et les acteurs de l'économie sociale et solidaire. *Revue française de socio-économie*, n° 15, 2015.

DROIT À LA DÉCONNEXION

MOYENS D'AGIR

ALORS QU'UNE GRANDE MAJORITÉ D'INGÉNIEURS, DE CADRES ET DE TECHNICIENS TRAVAILLENT ENCORE SOUVENT PLUS DE 45 HEURES PAR SEMAINE, L'UGICT A TENU UNE JOURNÉE D'ÉTUDE. ÉCHOS DE DÉBATS REVENDICATIFS.



ODILON DIMIERW / MAXPPP

Pour construire une bataille autour du temps de travail, il faut absolument partir du terrain, entendre ce que les salariés ont à dire de leur travail et bâtir avec eux une démarche revendicative.

Le 26 novembre dernier, à l'initiative de l'Ugict, s'est tenue à Montreuil une journée d'étude sur le droit à la déconnexion. Ce rendez-vous, inscrit comme un des temps forts de la campagne confédérale pour les 32 heures, a été l'occasion de rappeler toute l'importance pour les militants syndicaux de s'emparer de ces deux revendications. La première, comme un antidote à la confusion des temps privés et professionnels; comme la condition pour que le progrès technologique accompagne le progrès social et non le contredise. La seconde comme le moyen de redonner à tous les moyens de vivre dignement, de travailler avec droits et protections; et comme l'outil pour restaurer des repères temporels collectifs, a rappelé en début de cette journée Mohammed Oussedik, en charge du dossier à la Cgt.

Deux revendications étroitement liées. D'autant plus urgentes à défendre que le gouvernement a fait savoir lors de la dernière conférence sociale qu'il entendait user du temps de travail pour expérimen-

ter sa réforme du code du travail. En effet, d'ici la fin du premier trimestre 2016, un projet de loi devrait être présenté au Parlement pour un vote avant l'été. Selon les annonces faites le 4 novembre dernier par Manuel Valls, s'il n'est pas question de toucher à la durée légale du travail, les durées hebdomadaires et quotidiennes de travail, en revanche, leur aménagement sur l'année, les repos compensateurs et congés, les astreintes ou la majoration des heures supplémentaires pourront faire demain l'objet de négociations au

sein de l'entreprise. Le temps presse. Une grande majorité de techniciens, d'ingénieurs et de cadres travaillent plus que de raison: 42,3 heures en moyenne pour les premiers par semaine sans que, pour près de la moitié, leurs heures supplémentaires ne soient ni payées ni récupérées; 44,4 heures pour les seconds et même 46,6 heures pour les ingénieurs et cadres employés au forfait-jours. Ces derniers mois, l'Ugict a marqué des points. En ouverture des débats, Marie-José Kotlicki, sa secrétaire générale, a rappelé que son

...

Göteborg ?

A l'appui de son exposé prônant le développement d'une bataille pour les 32 heures, Mohammed Oussedik a fait référence le 26 novembre à une expérience en cours dans l'une des plus grandes villes de Suède, Göteborg. Ici, depuis le mois de février 2015, un groupe d'employés municipaux du secteur de la santé ne travaille plus que six heures par jour tandis que leurs collègues sont restés à la journée de huit heures. Tous ont gardé le même salaire. Au terme de neuf mois d'essai, les premiers résultats sont tombés: le passage aux 30 heures hebdomadaires est salué aussi bien par le personnel que par la direction. La qualité des services a été améliorée et les employés se disent « plus heureux » et « plus productifs ». Quatorze postes supplémentaires ont été créés.

... combat pour que le rapport Mettling ne fasse pas la promotion, comme le voulait le Medef, d'une dérogation à la directive européenne sur le temps de travail ou d'un assouplissement du cadre législatif dévolu au forfait-jours à payé. De même, sa détermination à défendre un droit à la déconnexion semble avoir été entendue. Les conclusions de la dernière conférence sociale annonce des négociations sur le sujet.

Bien sûr, les temps ne sont pas faciles. Et, après d'autres allant dans le même sens, l'intervention ce 26 novembre de Stéphane Lovisa, secrétaire de l'Ufict métallurgie, l'a parfaitement illustré. « *Comment défendre les 32 heures quand ce n'est plus à 212 jours de forfait-jours que beaucoup d'employeurs veulent fixer la barre mais à 218; quand les 40 heures hebdomadaires apparaissent, pour beaucoup d'ingénieurs et cadres, comme un rêve?* » a-t-il demandé.

Partir du travail tel qu'il est

Comment avancer? Comment aider les salariés à résister au piège du surtravail et bâtir des démarches revendicatives pour promouvoir la réduction du temps de travail? Parmi la centaine de militants présents, beaucoup ont insisté sur trois éléments. Tout d'abord, que pour construire une bataille autour du temps de travail, il faut absolument partir du terrain pour entendre ce que les salariés ont à dire de leur travail et bâtir avec eux une démarche revendicative. « *La condition sine qua non pour faire vivre la revendication et envisager les moyens de lutter contre les charges de travail* », ont rappelé beaucoup de militants. Présents à cette journée d'étude, des syndicalistes de la Sncf, d'Altran Technologies et d'Erdf ont illustré, chacun à leur façon, ces exigences, rapportant, dans tous les cas, qu'elles ont permis non seulement de marquer des points et de défendre les droits des salariés mais aussi de développer la syndicalisation⁽¹⁾.

Une exigence qui, sans cesse, va revenir. Et l'objectif est peut-être moins difficile qu'il n'y paraît, conclura un militant de Manitowoc Crane Group (ex-groupe Potain). « *Chez nous, a-t-il témoigné, la Cgt fait 9% dans le troisième collège aux élections professionnelles. Même pas 10%. Or qu'avons-nous découvert lors d'une consultation organisée par la direction? Que 30% des Ict refusaient que l'entreprise augmente le temps de travail.* » De belles marges pour agir...

Martine HASSOUN

(1) Voir *Options* n° 608, 609 et 610.

FORFAITS-JOURS POUR MÉMOIRE

DEUX REPÈRES JURIDIQUES ET TROIS PISTES REVENDICATIVES POUR BIEN NÉGOCIER OU RENÉGOCIER LES FORFAITS-JOURS. PETIT GUIDE.

Depuis le vote des lois Aubry, la jurisprudence sur les forfaits-jours s'est fortement enrichie. Au nom du droit des salariés à la santé et au repos, les juges ont précisé un certain nombre de garde-fous. Deux, au moins, à ne pas oublier. D'abord que, pour être valide, un accord sur les forfaits-jours doit comporter des mesures concrètes de nature à assurer le respect du décompte effectif des journées et demi-journées travaillées ainsi que des repos, journaliers (11 heures) et hebdomadaires (24 heures, auxquelles s'ajoute le repos quotidien, soit 35 heures au total). Ensuite et surtout, que c'est à l'employeur de s'assurer que ces obligations sont respectées, non aux salariés. Que, pour ce faire, il est tenu d'établir un document de contrôle faisant apparaître le nombre et la date des journées ou demi-journées travaillées pour s'assurer



FRANK MAY / MAXPPP

que les repos quotidien et hebdomadaire sont effectifs. Il doit aussi s'assurer que les personnels d'encadrement assurent le suivi régulier de l'organisation du travail et de la charge de leurs subordonnés.

Deux repères à mobiliser sans modération. Le guide revendicatif et juridique *Renégocier les forfaits-jours* qui vient d'être réédité par l'Ugict⁽¹⁾ en proposent trois autres, revendicatifs cette fois. D'abord, celui de l'instauration d'un contrôle du temps de travail sur la base d'un système décl-

ratif dont les modalités seraient à définir par accord d'entreprise après débat avec les salariés. A l'appui de cette revendication, un double constat : à la fois les réticences des cadres à pointer et la nécessité d'une comptabilité réelle et sérieuse du temps de travail sans lequel aucun respect ni des temps de repos ni du paiement des heures accomplies ne sont possibles.

Autre demande : que tout dépassement horaire, « *qui ne peut qu'être exceptionnel* », fasse l'objet d'une alerte puis d'une étude pour en déterminer les causes, « *en vérifier le caractère occasionnel et, si nécessaire, prendre des mesures pour en éviter la répétition* ». Et, dans ce cadre, il ne peut être question, assure l'Ugict, que ces enquêtes soient menées « *par des cabinets d'audit opaques à la main des patrons* ». Elles doivent, bien au contraire, se développer en toute transparence, en garantissant aux élus et mandatés la possibilité de jouer leur rôle afin que des mesures soient prises pour améliorer les conditions de travail, développer l'emploi et permettre le recours à un droit de retrait.

Dernier repère avancé par l'Ugict : l'inscription sur le contrat de travail, aux côtés de la qualification, de l'horaire hebdomadaire de référence. Le meilleur moyen, assure l'Ugict, non seulement de revenir à une référence horaire du temps de travail mais aussi de s'assurer que le paiement de la qualification ne soit pas bradé. M.H.

(1) <www.ugict.cgt.fr/articles/references/guide-forfaits-jours-2016>.

Temps de travail et rémunération

Les salariés au forfait en heures doivent bénéficier du paiement des heures supplémentaires

Le contentieux du temps de travail et de la rémunération continue de fournir des solutions à connaître pour faire respecter, par le biais de la négociation collective, les droits des salariés dans les entreprises et, le cas échéant, par l'action syndicale judiciaire. Les importants arrêts rendus récemment au bénéfice de salariés au forfaits en heures s'inscrivent dans cette démarche.

Michel CHAPUIS

Les faits

M^{me} X. et onze autres salariés ont été engagés en qualité d'ingénieurs consultants par la société Altran Technologies, relevant de la convention collective nationale du personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils du 15 décembre 1987, dite Syntec.

Leurs contrats de travail stipulaient, en application de l'article 3 chapitre II de l'accord du 22 juin 1999 relatif à la durée du travail et annexé à la convention collective, une convention horaire sur une base hebdomadaire de 38,5 heures.

La procédure

Les salariés ont saisi la juridiction prud'homale d'une demande en paiement de rappels de salaire au titre des heures supplémentaires, sur la base d'une durée du travail de 35 heures hebdomadaires.

La cour d'appel de Toulouse leur a donné gain de cause (arrêts des 12 et 15 septembre 2014 – bibliographie citant les arrêts de cour d'appel : Michel Miné et Daniel Marchand, *le Droit du travail en pratique*, 2015, Eyrolles).

La Fédération nationale des personnels des sociétés d'études, de conseil et de prévention Cgt est partie intervenante aux côtés des salariés.

Ces arrêts sont attaqués par l'employeur (pourvois Y 14-25. 745, Z 14-25. 746, A 14-25. 747, B 14-25. 748, C 14-25. 749, D 14-25. 750 et E 14-25. 751).

Le pourvoi de l'employeur devant la Cour de cassation

L'employeur fait grief aux arrêts (de la cour d'appel de Toulouse) d'accueillir les demandes des salariés, alors :

1°/ que l'article 3 de l'accord du 22 juin 1999 sur la durée du travail annexé à la convention collective Syntec institue une

convention horaire sur une base hebdomadaire de 38,5 heures avec une rémunération forfaitaire au moins égale à 115 % du salaire minimum conventionnel ; que la clause selon laquelle « tous les ingénieurs et cadres sont a priori concernés à condition que leur rémunération soit au moins égale au plafond de la Sécurité sociale », n'est qu'une condition d'éligibilité du salarié nouvellement embauché selon les modalités de réalisation des missions ou modalité 2, au jour de la signature de l'accord, soit au 22 juin 1999, et non une condition minimale de rémunération imposée pour permettre l'applicabilité de la modalité 2, dont les salariés sont appelés à relever en fonction de critères conventionnels d'autonomie spécifiques ; qu'en faisant d'une condition d'éligibilité temporaire au bénéfice de la modalité 2 au 22 juin 1999, une condition générale du bénéfice de ladite modalité, la cour d'appel a violé les articles 1 et 3 de l'accord du 22 juin 1999 annexé à la convention collective Syntec, ensemble l'article 1134 du code civil.

2°/ que la mise en œuvre d'un forfait hebdomadaire en heures assorti d'une rémunération forfaitaire est valable si le salarié y a donné son accord ; que le bénéfice d'une rémunération équivalente au plafond annuel de la Sécurité sociale ne peut être une condition de validité du forfait ni du libre consentement du salarié ; qu'en déduisant du fait que les salariés auraient perçu une rémunération inférieure au plafond de la Sécurité sociale, leur absence d'accord à la mise en œuvre d'un forfait hebdomadaire en heures, assorti d'une rémunération forfaitaire en application des dispositions de l'article 3 de l'accord du 22 juin 1999, annexé à la convention collective Syntec, la cour d'appel a statué par un motif inopérant et violé les articles 1 et 3 de l'accord

du 22 juin 1999 annexé à la convention collective Syntec, ensemble l'article 1134 du code civil.

La réponse de la Cour de cassation

Selon le juge de cassation,

* d'une part :

– aux termes de l'article 3 chapitre II de l'accord du 22 juin 1999 relatif à la durée du travail et annexé à la convention collective nationale Syntec, lequel instaure une convention de forfait en heures sur une base hebdomadaire pour les salariés relevant des modalités 2 (réalisation de missions), lesdites modalités s'appliquent aux salariés non concernés par les modalités standard ou les réalisations de missions avec autonomie complète, et tous les ingénieurs et cadres sont a priori concernés, à condition que leur rémunération soit au moins égale au plafond de la Sécurité sociale ;

– il en résulte que seuls les ingénieurs et cadres dont la rémunération est au moins égale au plafond de la Sécurité sociale relèvent des modalités 2.

* d'autre part, lorsqu'un employeur est lié par les clauses d'une convention collective, ces clauses s'appliquent au contrat de travail, sauf stipulations plus favorables, et le salarié ne peut renoncer aux droits qu'il tient de la convention collective.

La décision définitive de la Cour de cassation

Les pourvois de l'employeur sont rejetés. Les arrêts de la cour d'appel de Toulouse sont ainsi confirmés.

Cet arrêt (Cour de cassation, chambre sociale, 4 novembre 2015, société Altran technologies c/ M^{me} Alexandra X. et autres) fait jurisprudence (il figurera au rapport annuel de la Cour de cassation qui recense les arrêts les plus importants de l'année). ◀

droits

Fonction publique

Panorama de la jurisprudence

AGENTS NON TITULAIRES

Transformation d'un Cdd en Cdi

Aucune disposition ne subordonne le droit reconnu par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 aux agents non titulaires de voir leur contrat à durée déterminée, correspondant à un besoin permanent, être reconduit pour une durée indéterminée, à la condition que ce contrat soit conclu pour un service à temps complet (CE, 14 octobre 2015, M^{me} A., requête n° 374745).

Renouvellement de contrat

Un agent non titulaire de droit public qui a été recruté par un contrat à durée déterminée ne bénéficie ni d'un droit au renouvellement de son contrat ni, à plus forte raison, d'un droit au maintien de ses clauses, si l'administration envisage de procéder à son renouvellement. Toutefois, l'administration ne peut légalement décider, au terme de son contrat, de ne pas le renouveler ou de proposer à l'agent, sans son accord, un nouveau contrat substantiellement différent du précédent que pour un motif tiré de l'intérêt du service (CE, 10 juillet 2015, conseil général de la Haute-Corse, requête n° 374157).

Refus de signer un contrat

Le fait, pour un agent non titulaire, de refuser de signer son contrat n'est pas de nature à priver ce dernier d'effet, dès lors que l'agent continue à s'acquitter des missions en découlant et n'a nullement indiqué qu'il cesserait de les exercer. Ainsi, quand bien même sa situation était irrégulière, cette circonstance ne fait pas obstacle à ce qu'il continue à occuper son emploi et l'administration, en l'absence de volonté explicite en ce sens de sa part, ne peut le considérer comme démissionnaire (Caa Paris, 11 juin 2015, M. A., requête n° 14PA01816).

Nomination pour ordre

Constitue une nomination pour ordre le recrutement d'un agent contractuel en vue de sa mise à disposition dès le jour de son recrutement. En effet, ce dernier n'a, à aucun moment, exercé préalablement à sa mise à disposition des fonctions au sein de l'établissement qui l'a recruté et ne peut, par suite, être regardé comme continuant, pendant sa mise à disposition, à

Le droit du travail s'appliquant aux agents de la fonction publique évolue en permanence. Petite revue des principaux points de la jurisprudence de l'année écoulée.

Edoardo MARQUÈS

occuper « son » emploi. Ce recrutement n'est donc pas intervenu exclusivement en vue de pourvoir à un emploi vacant et de permettre à son bénéficiaire d'exercer les fonctions correspondantes (Caa Marseille, 12 mai 2015, M. B., requête n° 13MA02301).

Congé de grave maladie

L'administration ne peut légalement décider de suspendre le versement du traitement d'un agent non titulaire en activité, qui est employé de manière continue et compte au moins trois années de service, lorsqu'elle est informée que l'invalidité dûment constatée dont cet agent est atteint le met dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, sans avoir préalablement recherché, le cas échéant, de sa propre initiative, si celui-ci peut bénéficier d'un congé de grave maladie (Caa Paris, 9 avril 2015, commune de Noisiel, requête n° 13PA00770).

DROIT DISCIPLINAIRE

Délai

Le respect du délai de quinze jours entre la présentation de la lettre de convocation devant le conseil de discipline et la réunion de ce dernier constitue une formalité substantielle dont la méconnaissance entache la procédure disciplinaire d'un vice de forme en privant le fonctionnaire poursuivi d'une garantie. En conséquence, lorsqu'elle constate que la procédure disciplinaire suivie à l'encontre d'un fonctionnaire est entachée d'un tel vice, l'administration est tenue de convoquer une nouvelle réunion du conseil de discipline afin de recueillir son avis dans des conditions régulières (CE, 14 octobre 2015, centre d'action sociale de la Ville de Paris, requête n° 383718).

Sanctions

L'annulation par les juges du fond d'une sanction en raison de son caractère disproportionné à la gravité de la faute commise ne fait pas obstacle à ce que soit infligée, en cas de reprise de la procédure disciplinaire, une sanction moins sévère. Le juge de cassation vérifie alors que les sanctions susceptibles d'être infligées par l'administration, sans méconnaître l'autorité de la

chose jugée, ne sont pas toutes, en raison de leur caractère insuffisant, hors de proportion avec les fautes commises (CE, 27 juillet 2015, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Beuzeville, requête n° 370414).

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Contestation

Un fonctionnaire peut contester le compte rendu de son entretien professionnel directement devant la juridiction administrative sans avoir au préalable demandé sa révision à l'autorité hiérarchique puis, le cas échéant, saisi la commission administrative paritaire (CE, 6 mai 2015, M. C., requête n° 386907).

FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Refus de titularisation

En cours de stage, l'administration ne peut prendre une décision de refus de titularisation ; elle ne peut prendre d'autre décision que celle de licencier son stagiaire pour insuffisance professionnelle. Elle peut toutefois le mettre en garde, le cas échéant, afin qu'il sache que sa titularisation peut être refusée si l'appréciation défavorable sur sa manière de servir se confirme et peut également l'informer, dans un délai raisonnable avant la fin du stage, de son intention de ne pas le titulariser (CE, 1^{er} octobre 2015, M^{me} A., requête n° 375356).

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Recrutement direct

Le recrutement direct d'un agent non titulaire sur le fondement des dispositions de l'article 47 de la loi n° 84-5 du 26 janvier 1984, pour occuper un emploi fonctionnel dans une collectivité ou un établissement public territorial, peut, par dérogation aux articles 3-3 et 3-4 de la même loi, donner lieu à un contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée (CE, 30 septembre 2015, communauté d'agglomération côte Basque-Adour, requête n° 375730).

INDISPONIBILITÉ PHYSIQUE

Congés de longue maladie ou de longue durée

Lorsque le comité médical déclare qu'un fonctionnaire bénéficiant d'un congé longue maladie ou d'un congé longue durée est apte à reprendre ses fonctions sous conditions d'adaptation de son poste à son état physique, il appartient à l'autorité territoriale de rechercher si un poste ainsi adapté peut être proposé à cet agent. Dans le cas contraire, le congé de maladie se poursuit ou est renouvelé jusqu'à épuisement des droits ou jusqu'à ce que l'inaptitude définitive soit déclarée (CE, Section, 12 mai 2015, commune de Bassan, requête n° 360662).

LICENCIEMENT POUR INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE

Cnft

Le Centre national de la fonction publique territoriale (Cnft) ne peut prononcer le licenciement

pour insuffisance professionnelle d'un fonctionnaire qu'il prend en charge qu'à la condition que ce dernier se trouve placé, pendant sa période de prise en charge, dans une situation de travail permettant une évaluation de ses capacités professionnelles. Si tel n'est pas le cas, les manquements aux obligations incombant à un fonctionnaire pris en charge ne peuvent donner lieu à un licenciement que dans le cas prévu à l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (CE, 14 octobre 2015, M. B., requête n° 380780).

LOGEMENT DE FONCTION : CONTRÔLE JURIDICTIONNEL

Pour fixer le montant de la redevance d'occupation d'un logement de fonction concédé par utilité de service, l'autorité municipale doit tenir compte des caractéristiques du bien, des valeurs locatives constatées pour des logements comparables situés dans le même secteur géographique et des conditions particulières imposées à l'agent. Le juge de l'excès de pouvoir exerce un contrôle restreint sur cette appréciation. Ainsi, cette appréciation ne peut être censurée par le juge que dans le cas où elle est entachée d'une erreur manifeste. Tel est le cas de la redevance dont le montant aurait dû être minoré par rapport aux loyers de biens comparables pour prendre en compte des nuisances liées aux caractéristiques propres du logement de fonction (CE, 1^{er} octobre 2015, commune d'Orgerus, requête n° 372030).

PENSIONS

Pension d'orphelin – Cumul

La pension d'orphelin prévue par les dispositions de l'article L. 40 du code des pensions civiles et militaires (Cpcm) en faveur de l'enfant orphelin d'un fonctionnaire ne constitue pas un accessoire ou une majoration de la pension de réversion perçue par le conjoint du fonctionnaire décédé dont le cumul est interdit avec les prestations familiales par l'article L. 553-3 du code de la Sécurité sociale. Ce cumul est donc possible (CE, Section, 27 juillet 2015, ministère de l'Economie et des Finances c/ M^{me} T., requête n° 375042).

RÉMUNÉRATION

Indemnité de départ volontaire

A supposer que les dispositions réglementaires n'aient pas entendu exclure du bénéfice de l'indemnité de départ volontaire les agents qui ne sont pas en situation d'activité, notamment ceux en position de disponibilité, la rémunération prise en compte pour le calcul de l'indemnité ne peut être constituée que d'émoluments effectivement versés au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de la demande de démission. Ainsi, le montant de l'indemnité de départ volontaire auquel un agent, en position de disponibilité l'année précédant sa demande, peut prétendre est nécessairement nul (Caa Paris, 20 janvier 2015, M. C., requête n° 14PA01254). ◀

PARIS/EXPOSITION

LE RÉALISME CONFONDANT DE MORENO-MEYERHOFF



«Arcos (Sevilla)», 2015, huile sur toile contrecollée sur bois, 59 x 89 cm.

Né en 1954 à Barcelone, le peintre Pedro Moreno-Meyerhoff est passé maître dans la veine du plus sourcilieux réalisme, à un point tel qu'il semble rivaliser avec l'exactitude visuelle propre à la photographie. C'est à s'y casser le nez, tant il parvient à donner l'illusion de la vérité criante. Son thème de prédilection est l'univers de la tauromachie. Artiste aficionado, il traque dans l'arène, au sein d'un subtil chatoiement de couleurs, les moindres péripéties de la corrida, soit la lutte ancestrale de l'homme et de l'animal suivant des lois confinant au rituel, dont on sait qu'il est de nos jours souvent battu en brèche au nom de la souffrance animale et qu'un peu partout, jusqu'en Espagne, se manifestent les contempteurs d'un art qui sut réunir autour de lui des défenseurs ardents dans le monde littéraire – de Lorca à José Bergamín, de Georges Bataille à Ernest Hemingway et Michel Leiris, la liste n'est pas limitative – pour ne rien dire des peintres, de Goya à Picasso et André Masson. Pedro Moreno-Meyerhoff s'affirme donc comme un précieux artisan contemporain de la défense et de l'illustration d'une pratique clivante, comme on dit de nos jours. Il est aussi, sur la toile, le plus que parfait témoin des transformations du paysage urbain de sa ville natale. Il expose ces jours-ci à la galerie Claude Bernard, où l'on s'attache de longue date à son œuvre. Fondée en 1957 par Claude Bernard, qui la dirige toujours, cette institution privée se spécialisait à ses débuts dans la sculpture contemporaine. Elle s'est depuis vouée à une foule d'artistes d'obédiences esthétiques diverses, de Balthus à Francis Bacon, en passant par Gilles Aillaud, Botero et Cremonini, entre autres noms illustres.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 16 JANVIER 2016, GALERIE CLAUDE BERNARD, 7/9, RUE DES BEAUX-ARTS, 75006 PARIS, TÉL. : 01 43 26 97 07, <WWW.CLAUDE-BERNARD.COM>.

THÉÂTRE/SHAKESPEARE ROMÉO AIME JULIETTE AU FRANÇAIS

Eric Ruf, nouvel administrateur général de la Comédie-Française, signe la scénographie et les costumes de *Roméo et Juliette*, la pièce fameuse de Shakespeare, dans une version scénique d'après la traduction de François-Victor Hugo, quatrième enfant de son père. Les costumes sont de Christian Lacroix. Dans ses attendus dramaturgiques, Eric Ruf écrit notamment : « *Corps rude et rareté du langage, tout Shakespeare est là à mes yeux. J'ai choisi des acteurs portant en eux ces paradoxes, je voulais qu'ils aient des "gueules", des physiques et des personnalités qui ne simplifient rien de leurs contradictions, à mi-chemin entre ce que l'on peut attendre du rôle et son exact opposé.* » Au sein d'une distribution copieuse (pas moins de vingt interprètes, auxquels il convient d'ajouter six élèves-comédiens), les rôles-titres sont dévolus à Jérémy Lopez et Suliane Brahim.

• JUSQU'AU 30 MAI 2016, EN ALTERNANCE, SALLE RICHELLEU, PLACE COLETTE, 75001 PARIS, <WWW.COMEDIE-FRANÇAISE.FR>.

SORTIES FILMS

Knight of Cups

TERRENCE MALICK (USA)

Un scénariste en vue (Christian Bale), plongé dans l'angoisse du vide de son existence, entreprend la traversée de ses souvenirs – femmes aimées et fastueuses garden parties –, en même temps que ses relations conflictuelles avec son père et son frère. C'est un maelström d'images filmées à la vitesse de la conscience, dans lequel se croisent maints personnages, tous représentatifs, jusqu'à l'excès, d'une société du spectacle à la fois déprimante et fascinante.

Avril et le Monde truqué

CHRISTIAN DESMARES

& FRANCK EKINCI (FRANCE)

Un dessin animé supervisé par Tardi, qui signe la création graphique. L'histoire, fertile en rebondissements, suit une jeune fille à la recherche de ses parents, dans un Paris où l'on trouve deux tours Eiffel l'une à côté de l'autre et des trains suspendus. Avec les voix de Jean Rochefort, Philippe Katerine et Marion Cotillard.

L'Hermine

CHRISTIAN VINCENT (FRANCE)

L'auteur de *la Discrète* (1990) renoue avec Fabrice Luchini dans un film drôle et sensible où l'on voit, en point de départ, un président de cour d'assises découvrir dans le jury du procès qu'il conduit la chirurgienne qui l'a soigné six ans plus tôt...

VERNON/LIONEL SABATTÉ UN BESTIAIRE FANTASTIQUE FAIT D'INSOLITES MATÉRIAUX

Lionel Sabatté (né à Toulouse en 1975), est tout à la fois peintre, sculpteur, dessinateur. Le musée de Vernon (Eure), déjà riche d'une importante collection animalière, lui consacre, sous le titre « Echafaudages d'une caresse », une exposition qui révèle l'entière originalité de sa pratique. Lionel Sabatté use en effet de matériaux « pauvres », chinés lors de récupérations soigneuses. C'est ainsi qu'il peut concevoir des loups et des cygnes faits de poussière, des licornes en béton, ferraille, curcuma et autres fibres végétales, des dodos peints à partir d'une solution de fer et de bronze oxydés, des boucs en thé du Yunnan ou des papillons au corps humain, composés d'ongles et de peaux mortes... On se rappelle volontiers, devant ce bestiaire fantastique, ce mot de Baudelaire : « *Le beau est toujours bizarre.* »

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 14 FÉVRIER 2016, MUSÉE DE VERNON, 12, RUE DU PONT, 27207 VERNON, TÉL. : 02 32 21 28 09, <WWW.VERNON27.FR>.



« Licorne de mai », 2015, ferraille, ciment, curcuma, fibres végétales.



« Cygne noir de janvier », 2015.



Joan Rabascall, « Love Story TV », 1996, photographie couleur, 20 x 30 cm.

LIMOGES/ICONOGRAPHIE IMAGES EN VEUX-TU EN VOILÀ

Partant de l'observation que les images trouvées ont pris dans l'art une place capitale, les responsables du Fonds régional d'art contemporain du Limousin ont mis sur pied l'exposition « Iconographie – L'œuvre comme collection d'images », qui rassemble les travaux en ce sens d'une quarantaine de plasticiens.

• JUSQU'AU 5 MARS, AU FRAC-ARTOTHÈQUE DU LIMOUSIN, SITE COOPÉRATEURS – ESPACE D'EXPOSITION, IMPASSE DES CHARENTES, 87100 LIMOGES, TÉL. : 05 55 77 08 98, <WWW.FRACARTOTHEQUELIMOUSIN.FR>.

CARTOUCHERIE/"VICTOR F." FRANKENSTEIN AU PRÉSENT

Sous le titre *Victor F.*, Laurent Gutmann a écrit et mis en scène un spectacle réjouissant d'après le roman célèbre de Mary Shelley, *Frankenstein* (1818), qui a déjà connu une belle postérité au cinéma. Le discours du savant qui crée le monstre, note Laurent Gutmann, « *hante tous les débats contemporains sur la manipulation du vivant; il sous-tend les controverses qui entourent le projet transhumaniste: en voulant à tout prix s'affranchir de la maladie et de la mort, l'homme ne s'attaque-t-il pas à ce qui fonde son humanité même, à savoir la conscience et le respect de ses propres limites?* » C'est joué avec finesse et humour par Eric Petitjean, Cassandre Vittu de Kerraoul, Luc Schiltz et Serge Wolf.

• DU 5 AU 24 JANVIER, AU THÉÂTRE DE L'AQUARIUM, ROUTE DU CHAMP-DE-MANCEUVRE, 75012 PARIS, TÉL. RÉS. : 01 43 74 99 61, <WWW.THEATREDELAQUARIUM.NET>.

PARIS/VIEUX-COLOMBIER "LES RUSTRES": UN CARRÉ D'AS

Gérard Giroudon, Bruno Raffaelli, Christian Hecq, Nicolas Lormeau, tous de la Comédie-Française, sont les « méchants », riches goujats, avares, brutaux et parfaits tyrans domestiques qu'exhibe la comédie de Carlo Goldoni (1707-1793), *les Rustres*, mise en scène par Jean-Louis Benoit pour le compte de la Maison de Molière. Le metteur en scène déclare : « *Féroce grabuge familial. Avec cet humour du quotidien qu'il affectionnait tant, Goldoni nous fait part de cette croyance extraordinaire, que je fais mienne: il faut savoir amuser le public pour pouvoir l'instruire.* » Le décor est d'Alain Chambon et les costumes sont de Marie Sartoux.

• JUSQU'AU 10 JANVIER 2016, 21, RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 75006 PARIS, TÉL. RÉS. : 01 44 58 15 15, <WWW.COMEDIE-FRANÇAISE.FR>.

PARIS/EXPOSITION

VOYAGE DANS LES FORMES ET LES ESPRITS D'AFRIQUE

AU MUSÉE DAPPER, QUELQUE 130 PIÈCES MAJEURES TÉMOIGNENT DE LA FÉCONDITÉ D'UN ART ANCESTRAL DESTINÉ À ACCOMPAGNER LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA VIE, DU DÉBUT À LA FIN. ⁽¹⁾

Le musée Dapper est une institution privée. Nous en avons déjà parlé dans ces colonnes. Il a ouvert ses portes en 1986 et a depuis organisé une cinquantaine d'expositions, conçues comme des monographies ou articulées autour de thèmes multiples, avec pour supports des objets en provenance de collections publiques ou privées. A présent, c'est « Chefs-d'œuvre d'Afrique », une manifestation voulue en hommage à Michel Leveau (1930-2012), fondateur du musée. Il s'agit, en l'occurrence, de proposer au regard et à la méditation quelque 130 pièces d'exception, exclusivement choisies dans le fonds de la maison, montrées ensemble pour la première fois.

Pour bon nombre d'entre eux, ces objets constituent – au dire de la commissaire de l'exposition, Christiane Falgayrettes-Leveau, qui dirige le musée – « des références incontournables des arts africains qui n'ont aucun équivalent dans le monde, que ce soit au sein de collections publiques ou privées ». Certaines de ces œuvres avaient appartenu auparavant à de grands collectionneurs du début du XX^e siècle férus d'art moderne (Jacob Epstein, Paul Guillaume, Charles Ratton, Georges de Miré, Louis Carré, René Rasmussen, Helena Rubinstein...). C'est que, alors, marchands, artistes, écrivains et amateurs se mirent à nourrir le



Kuba, République, démocratique du Congo, masque-heaume bwom, bois, métal, perles de verre et pigments, h. 32 cm.



Bamana/Marka, Mali, masque ntomo, bois, cauris, fibres végétales, métal et pigments, h. 47 cm.

plus vif intérêt pour les arts non occidentaux, notamment grâce aux solutions plastiques neuves qu'ils suggéraient aux créateurs. Pour s'en convaincre, ne suffit-il pas de se rappeler *les Demoiselles d'Avignon* (1907) de Picasso, dont deux au moins arborent résolument un visage de masque africain ?

Volume de la tête important par rapport au reste du corps

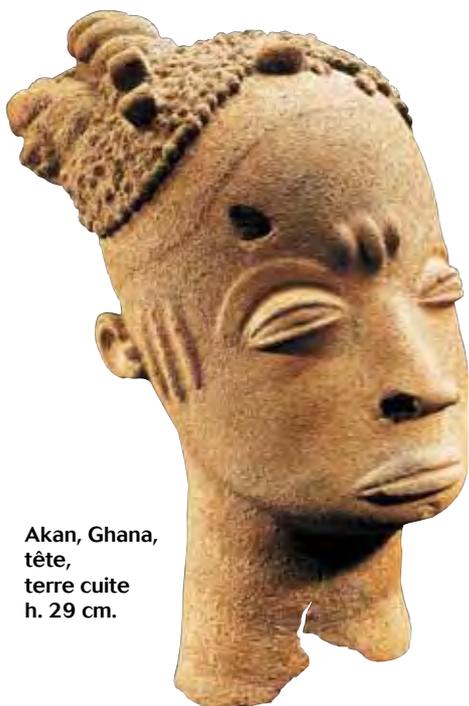
Les cartouches accompagnant les pièces sont d'une grande précision pédagogique, signalant à bon escient leur origine, la datation (parfois au carbone 14 pour les plus anciennes), les matériaux utilisés et leur rôle pour ainsi dire « magique ». L'agencement du parcours permet à tous les visiteurs, qu'ils soient spécialistes avertis ou profanes curieux, d'appréhender aisément les principes de base qui sous-tendent les arts traditionnels africains, compte tenu que l'exposition est organisée selon deux grandes sections ; Afrique centrale et Afrique de l'Ouest, au sein desquelles les œuvres sont savamment regroupées suivant leur fonction et leur proximité stylistique. Quant à la statuaire, s'affirment quelques codes : traitement frontal des figures, volume de la tête relativement important par rapport au reste du corps, yeux mi-clos ainsi que gestes récurrents, tels les jambes fléchies et les bras ramenés le long du buste. Figures et masques s'inscrivent dans un répertoire qui oscille entre la stylisation,

(1) Jusqu'au 17 juillet 2016, musée Dapper, 35 bis, rue Paul-Valéry, 75116 Paris, tél. : 01 45 00 91 75, <www.dapper.fr>.

parfois aux limites de l'abstraction, et le naturalisme, sans qu'il soit pourtant question de véritable portrait mais plutôt d'un archétype. On n'oublie pas que si le sculpteur travaille son matériau avec dextérité, c'est à l'officiant des cultes qu'il revient de donner sens et pouvoir à l'objet en le dotant d'éléments actifs, végétaux, minéraux, matière prélevée sur des animaux (poils, plumes, griffes, cornes...).

Le grand mérite de cette manifestation, «Chefs-d'œuvre d'Afrique», outre la force esthétique qui s'y déploie, est en somme dans sa dimension métaphysique, dès lors qu'il nous est sans cesse remis en mémoire que ce que nous désignons comme de l'art se chargeait, se charge encore peut-être par endroits, de significations puissantes ayant à voir aussi bien avec le culte des ancêtres, l'invocation à la fécondité des femmes, à la médecine ou à la fertilité des terres. Il n'est pas un objet présent qui ne soit ainsi lesté de sens, d'une fonction d'ordre spirituel dans le dur concret de l'existence à domicile. Statues et statuette, masques, parures, insignes divers, etc., sont ainsi liés à des pratiques et des savoirs spécifiques, qu'il s'agisse d'en user lors des initiations d'adolescents ou d'hommes mûrs, dans le dessein de développer leurs connaissances ésotériques ou techniques. Les mêmes objets pouvaient servir au cours de cultes en faveur des ancêtres, ou autres offrandes ou conjurations.

La visite commence, justement, par le culte des ancêtres chez les Fang et les Kota du Gabon. En témoignent, entre autres, côté Fang – Gabon/Guinée équatoriale –



Akan, Ghana,
tête,
terre cuite
h. 29 cm.

Figures et masques s'inscrivent dans un répertoire qui oscille entre la stylisation, parfois aux limites de l'abstraction, et le naturalisme, sans qu'il soit question de véritable portrait, mais plutôt d'un archétype.

l'impressionnante «figure de reliquaire eyema byeti» (h. tot. 56 cm, h. figure 43 cm, bois et pigments, inv. n° 2891, anciennes collections de Georges de Miré, de Louis Carré (1931), de Jacob Epstein et de Carlo Monzino) et, chez les Kota, cette autre, parfaite idole à nos yeux énigmatique (en bois, cuivre et laiton, h. 60 cm, inv. n° 605, ancienne collection de Paul Guillaume et d'Alfred Stieglitz). Les rites auxquels étaient liés ces objets permettaient d'entrer en contact avec les aïeux pour favoriser leur protection avant toute décision d'importance touchant aux alliances, à la subsistance, à la guerre et à la guérison. Du bassin du Congo émanent maints styles dûment maîtrisés par sculpteurs, forgerons et tisserands. Les objets par eux façonnés, instruments de pouvoir occulte que seuls peuvent manipuler les *nganga*, officiants initiés, sont sciemment conçus pour aider au bon fonctionnement des institutions politiques et religieuses. Voir, à ce propos, la statuette nkisi (bois, plumes, fibres végétales, matières composites, coquillage, métal, miroir, peau et pigments, h. 38 cm, ...



Bangwa, Cameroun,
statue lefem à l'effigie
d'une princesse
bois et pigments,
h. 85 cm.



Akan/Asante, Ghana,
disque pectoral
akrafokonmu, or à cire
perdue, diam. 17 cm.

... inv. n° 4, collectée par Robert Visser en 1903), pour nous mystérieux fétiche. A la croisée encore du politique et du religieux se situe, venue du Cameroun, l'admirable statue lefem à l'effigie d'une princesse, orgueil du musée Dapper (bois et pigments, h. 85 cm, inv. n° 3343, collectée en 1897-1898 par Gustave Conrau, rapportée en Europe en 1899, anciennes collections du Museum für Völkerkunde de Berlin (avant 1926), d'Arthur Speyer, de Charles Rotton, d'Helena Rubinstein et de Harry A. Franklin).

Un monde encore intouché par les règles du monothéisme

Il est impossible de citer à comparaître ici ne serait-ce que le quart de la moitié de cette multitude d'objets rituels judicieusement mis en valeur par une lumière raffinée d'entre chien et loup. Signalons toutefois, d'origine soninke (Mali), cette rarissime statue-autel (bois et pigments, h. 103 cm, inv. n° 68, datation au carbone 14 : X^e siècle, ancienne collection de Lester Wunderman). On s'arrête longuement devant la farouche beauté de la statue en laiton représentant le roi Glèlè, issue du royaume du Dahomey – république du Bénin – (h. 105 cm, inv. n° 2541, pièce réalisée avant 1889, ayant appartenu au « trésor du roi Béhanzin », anciennes collections d'Achille Lemoine et, à partir de 1926, de Charles Rotton). Le pays dogon (Mali), si cher à l'ethnologue Marcel Griaule, est fort bien représenté,

entre autres par une remarquable statue équestre (bois et pigments, h. 81 cm, inv. n° 123, datation au carbone 14 : XVI^e-XVIII^e siècle, ancienne collection de Lester Wunderman). Quant aux masques, de toutes origines, ils semblent quasi innombrables dans leur étonnante diversité codifiée, tout comme une infinité d'objets, du bijou au couteau ou à la hache. En un mot comme en cent, ces « Chefs-d'œuvre d'Afrique dans les collections du musée Dapper » dessinent le fabuleux panorama d'un monde encore intouché par les règles rigides du monothéisme, quel qu'il soit, révélant du coup l'imaginaire oint de sacré de peuples chez lesquels la danse, le masque et le chant escortés de ces sublimes objets « parlants », scandaient au jour le jour l'existence collective. Chez les Baulé (Côte d'Ivoire), par exemple, tout être demeurerait – demeure-t-il encore ? – lié à l'autre monde, car il possède un époux mystique du sexe opposé, lequel un jour ou l'autre viendra troubler son quotidien. La fabrication d'une statuette dont le corps et le visage sont taillés avec soin mettra fin au désordre (voir à ce sujet la statuette kafigelejo, bois, plumes, tissus, matières composites et pigments, h. 90 cm, inv. n° 181, ancienne collection de Charles Rotton). Henry Miller n'affirmait-il pas avec raison que « l'Afrique est la patrie de l'artiste, le seul continent sur cette planète qui possède une âme ».

Jean-Pierre LÉONARDINI



Soninke, Mali,
statue-autel
bois et pigments,
h. 103 cm.

L'imaginaire oint de sacré de peuples chez qui la danse, le masque et le chant, escortés de ces sublimes objets « parlants », scandaient au jour le jour l'existence collective.

FRANCESCO CAVALLI

Florilège vénitien

Francesco Cavalli (1602-1676) fut, après Monteverdi et avant Vivaldi, le grand maître de l'opéra vénitien. On lui connaît jusqu'à présent vingt-sept opéras. La récente parution de *L'Amore innamorato* (*L'Amour énamouré*) par l'Arpeggiata de Christina Pluhar ajoute une nouvelle et précieuse pierre à cet édifice. C'est une floraison d'airs partagés entre les voix des sopranos Nuria Rial et Hana Blažíková, exprimant, comme toujours chez Cavalli, le spectre des passions humaines, avec une délicatesse et une exubérance toutes vénitiennes. Et l'on y retrouve cette « couleur » de sons si particulière au petit orchestre d'instruments anciens formé par Christina Pluhar, qui fête ainsi en beauté ses 15 ans d'existence!

• WARNER CLASSICS, 2015, 18 €

JON VICKERS

Au panthéon des chanteurs

J'évoquais récemment le ténor canadien à l'occasion d'une rubrique sur Jonas Kaufmann. En juillet dernier, il a rejoint le Panthéon des chanteurs et c'est l'occasion de rappeler qu'il fut – et reste encore – un interprète de référence pour l'Othello de Verdi. Il faut avoir entendu les enregistrements exceptionnels qu'il en donnait sous la direction de Tullio Serafin aux côtés de Leonie Rysanek et de Tito Gobbi (CD RCA, 13 €). De même, il fut un Peter Grimes de Britten hors-pair sous la conduite de Colin Davis. Et encore Rhadamès de Aida sous la direction de Solti, Samson de Saint-Saëns dirigé par Georges Prêtre, Siegmund et Tristan par Karajan... Et enfin, pour le voir sur scène, car Vickers était un acteur aussi bien qu'un chanteur, on peut rechercher les enregistrements d'Othello en Dvd, avec Mirella Freni/Karajan à Berlin (DG) ou bien Renata Scotto/James Levine au Met (Sony Classical). On peut se procurer également le Dvd de *Paillassé* de Leoncavallo couplé avec *la Cavalleria Rusticana* de Pietro Mascagni par Karajan. Vickers y est d'une prodigieuse intensité de voix!

• DG, 25 € ENV.

ANNE GASTINEL

Un voyage aux Amériques

Célébrée, comme Sabine Devieilhe, aux Victoires de la musique, la violoncelliste Anne Gastinel, fait également partie de ces interprètes « à tempérament », qui ne recherchent pas forcément la lumière médiatique, mais construisent leur répertoire à leur goût, en accord avec leur sensibilité musicale. Après avoir fréquenté Bach, Beethoven, Schubert, Dvorák, Barber et Elgar, elle signait déjà en 2009 l'album *Iberica* en compagnie du violoniste argentin Pablo Marquez, sur des musiques de Falla, Granados et Cassado. Aujourd'hui, elle enregistre *Americas*, un voyage en Amérique du Sud et au Brésil. Tout d'abord en explorant l'univers du tango et des mélodies les plus célèbres d'Astor Piazzolla (*Histoire du Tango: Café 1930, Oblivion, Adios Nonino, Michelangelo 70*), puis, en interprétant des pages des *Bachianas brasileiras* d'Heitor Villa-Lobos n°1 et n°5. Une musique chaleureuse, sensuelle, et mystérieuse, où les accents de son précieux violoncelle Testore (de 1690) répondent aux violoncelles de l'Orchestre national de France et accompagnent la voix enchantée de la grande soprano...

• NAÏVE CLASSIQUE, 2015, 18 €

bouteilles

Champagne

Baillet-Jauroyon

Vin des rois, roi des vins, le champagne brillera encore cette année sur les tables des fêtes. C'est l'apéritif idéal qui demande peu de choses pour se mettre en valeur: gougères, amandes ou noisettes, fines tranches de saucisson sec... A table, il peut rivaliser avec le muscadet ou le chablis pour accompagner des fruits de mer, en particulier des huîtres plates de Belon. C'est également le vin des repas à plat unique. On pense à la choucroute, mais essayez-le avec une potée, un pot-au-feu ou des andouillettes. Cette association est des plus réussies et peut également fonctionner avec certains fromages comme le camembert ou le coulommiers, souvent dévalorisés par les tanins agressifs d'un vin rouge. Au top aussi avec un dessert à base de fruits rouges.

Champagne pour tout le monde... mais à quel prix? D'aucuns prétendent qu'en deçà de 30 euros, point de salut. C'est faux. Bien évidemment, les grandes maisons sont incomparables mais il existe beaucoup de producteurs qui pourront satisfaire vos envies pour 15 euros la bouteille.

La maison Baillet-Jauroyon est de ceux-là. Originaire de la montagne de Reims, elle cultive depuis plusieurs siècles à Écueil, village classé premier cru, les trois cépages champenois sur des coteaux argilo-calcaires et propose une belle gamme allant du brut tradition, assemblage de pinot noir majoritaire, pinot meunier et de chardonnay, champagne de tous les instants, au brut réserve Blanc de Noirs à la structure solide d'un grand vin de repas, en passant par le brut rosé ou le brut pur chardonnay, idéal à l'apéritif, le tout dans une fourchette de 13,70 euros à 16 euros!

Bons réveillons et à l'année prochaine!

Georges SULIAC
<WWW.CHAMPAGNEBAILLETJAUROYON.COM>
TÉL.: 03 26 49 77 65.

REIMS

Le festival Reims scènes d'Europe, qui aura lieu du 28 janvier au 6 février 2016, met cette année la Grèce à l'honneur, avec huit metteurs en scène de ce pays, dont les créations sont « habitées par les souffrances et les espoirs d'un peuple bouleversé ». Au programme également, entre autres, *les Français*, adaptation, par le Polonais Warlikowski, d'*A la recherche du temps perdu*, de Proust (<www.scenesdeurope.eu>).

IVRY

Du 4 au 31 janvier, Elisabeth Chailloux, qui dirige le Théâtre des quartiers d'Ivry (Centre dramatique national du Val-de-Marne), y propose sa réalisation de la pièce de Molière *les Femmes savantes*, à la lumière du fameux texte de Simone de Beauvoir, *le Deuxième Sexe*. (Théâtre d'Ivry Antoine-Vitez, 1, rue Simon-Dereure, 94200 Ivry, <www.theatre-quartiers-ivry.com>).

CHALON-SUR-SAÔNE

Les 26 et 27 janvier, à l'Espace des arts (Scène nationale de Chalon-sur-Saône, 5 bis, avenue Nicéphore-Niepce, 71102, Chalon-sur-Saône, tél.: 03 85 42 52 12, <www.espace-des-arts.com>), le chorégraphe Abou Lagraa présentera son spectacle *le Cantique des cantiques*, avec six danseurs et deux comédiennes, la musique étant du compositeur Olivier Innocenti.

FÊTES

Présents noirs



À LA FIN DE SA VINGT-DEUXIÈME ANNÉE DE CHRONIQUE POLARS À OPTIONS, CLAUDE MESPLÈDE DONNE COMME CHAQUE MOIS DE DÉCEMBRE QUELQUES IDÉES DE CADEAUX POUR NOËL.

En décembre, je clôture chaque fois l'année avec ma dixième chronique. Et, fin 2015, cela fera vingt-deux ans que je collabore au magazine *Options* et je ne me rappelle pas, durant tout ce temps, avoir fait faux bond à sa rédaction. Des retards d'une journée parfois, mais jamais davantage. Aussi est-ce avec plaisir que je vous dis : en route pour la vingt-troisième année de ma chronique Polars ! Décembre est un mois festif aussi dans ces colonnes, je vais donc vous conseiller quelques cadeaux sympathiques.

Ma première proposition est une revue fabriquée au Québec dans laquelle nos cousins, auteurs de romans policiers, s'en donnent à cœur joie en publiant chaque trimestre des nouvelles noires, policières ou de mystère. Il paraît que les lecteurs français n'aiment pas les nouvelles, à telle enseigne qu'il n'existe plus aucune revue qui y soit consacrée en France. C'est pourquoi cette revue canadienne est précieuse. Elle s'appelle *Alibis* et ne doit pas être confondue avec une autre revue, *Alibi* (au singulier) qui connut dix numéros avant que ses passionnés créateurs n'abandonnent leur projet faute de subsides et d'un nombre de lecteurs suffisant. L'autre *Alibis* ne semble pas souffrir de ces problèmes. Créé en 2001 par quatre piliers du polar québécois (Stanley Péan, Jean Pettigrew, Jean-Jacques Pelletier et Norbert Spohner), *Alibis* vient de publier son numéro 56, ce qui correspond à quatorze années d'existence et il ne semble pas que sa diffusion soit compromise. Ce numéro s'affiche comme un « Spécial liberté d'expression » avec un sommaire élaboré autour de ce thème. On y trouve un éditorial titré « Ne baissez pas les bras » suivi par cinq nouvelles qualifiées de « fortes ». La rubrique « Essais » propose plusieurs contributions : « Plus insidieux que la répression » (Pelletier), « La censure » (Richard Ste-Marie), complétées par une conversation avec Emile Martel président du P.E.N. Québec. Le reste de cette revue de 160 pages est consacré à des études, essais thématiques, conversations avec des auteurs ou des éditeurs et les critiques de nombreux livres édités au Canada et en France. Si vous souhaitez vous abonner ou abonner un proche, la livraison annuelle (un numéro par trimestre), il vous en coûtera 63 dollars canadiens (version papier) ou 20 dollars canadiens (version numérique). Le site de la revue est à cette adresse : <www.revue-alibis.com>.

Ma seconde proposition est un beau livre sur le cinéma, plus précisément le film noir,

qui a fasciné (et fascine encore) des générations de lecteurs de romans noirs, qui sont aussi presque toujours des cinéphiles avertis. Mais reste toujours un détail, une anecdote de tournage à découvrir. C'est à cette exploration que vous invite Eddie Muller avec *Dark City – Le monde perdu du film noir*. Ce journaliste passionné préside la fondation pour la sauvegarde du film noir. François Guérif, qui préface l'ouvrage, précise : « *Eddie Muller ressuscite non seulement les films, mais l'époque à laquelle ils ont été tournés, reconstitue l'aventure des tournages, fait revivre les démons et les émotions de ceux qui y ont participé.* »

Ma troisième idée de cadeau a pour titre *C'est l'histoire de la Série Noire (1945-2015)*, un livre édité par Gallimard à l'occasion des 70 ans de sa célèbre collection et auquel j'ai collaboré. Ce n'est pas un livre ordinaire. Déjà, ses dimensions, 27 x 22 cm, ne sont pas habituelles et donnent au livre une grande originalité, et surtout un espace suffisant pour mettre en valeur les 300 documents qui illustrent l'ouvrage. Le nombre important d'inédits confère à cette iconographie une grande richesse non dénuée de surprises, comme cette photo d'un stand de tir, en 1978, où l'on peut reconnaître, côte à côte et pistolets bien en main, Manchette, Vautrin, Fauque, A.D.G., Bialot. Créée en 1945, la Série Noire a connu quatre directeurs. Le premier, Marcel Duhamel, en était aussi le créateur. Son histoire se confond avec celle de sa collection, qu'il dirigea pendant trente-deux ans. Franck Lhomeau, avec son habituelle érudition, retrace cette période. L'universitaire Benoît Tadié prend le relais pour traiter des rapports entre Série Noire et roman noir américain. Puis, je résume les quatorze années durant lesquelles le deuxième directeur, Robert Soulat, fut à la barre et intégra de nombreux romanciers « enfants de Mai 68 ». Ce livre souvenir qui s'ouvre sur un propos d'Antoine Gallimard, s'achève par un entretien de Patrick Raynal, troisième directeur, et un article d'Aurélien Masson, quatrième directeur depuis dix ans. Finalement, un livre bien documenté sur cette période. Tout simplement une référence. ◀

Claude MESPLÈDE

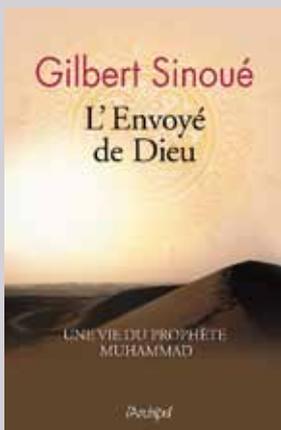
BIBLIOGRAPHIE

- EDDIE MULLER, *DARK CITY*, RIVAGES, 320 PAGES, 23 EUROS.
- COLLECTIF, *C'EST L'HISTOIRE DE LA SÉRIE NOIRE – 1945-2015*, GALLIMARD, 260 PAGES, 29 EUROS.

DEUILS

L'écriture plus forte que la mort

DANS UN ROMAN DE TOUTE BEAUTÉ, LA COMÉDIENNE SOPHIE DAULL ÉVOQUE LE DÉCÈS DE SA FILLE UNIQUE ET CONJURE LA TRISTESSE PAR LES MOTS. ET GILBERT SINOUÉ, DANS UN RÉCIT HISTORIQUE, REMET LES PENDULES À L'HEURE SUR LA QUESTION DE L'ISLAM, LE MONTRANT LOIN DES PULSIONS DESTRUCTRICES QUE CERTAINS VEULENT Y VOIR.



Camille, mon envolée sera sans doute l'unique livre de Sophie Daull. Son unique livre et celui qu'elle n'aurait jamais voulu écrire puisqu'il s'agit de la chronique d'un deuil qui ne finira jamais, celui de sa fille, adolescente pleine de vie, foudroyée en quatre jours par une fièvre aux origines mystérieuses. Sophie Daull, comédienne, ne sait pas de quoi sa fille est morte un soir de Noël et ne le saura jamais, mais elle souhaite raconter à la fois les heures qui ont précédé le drame, son décès et l'éternité qui a suivi jusqu'à l'enterrement. Elle ne veut pas en écrire davantage; elle ne fera pas de sa propre souffrance l'héroïne de son récit; l'héroïne, c'est sa fille, Camille, sa Léopoldine moderne. Il lui faudrait une vie pour écrire la seule survie; ce qui fait la beauté brûlante de ce récit c'est ce hurlement à la vie de cette mère, malgré tout, malgré elle: «*C'est pour ça que je vivrai ta vie, écrit-elle, que mon sang aura désormais 16 ans. Tu me regarderas et me guideras, selon ce que tu fus, ce que tu promettais, ce que tu aimais de moi. Je vais exister par en dessous, par soustraction, par extension de toi, dans la copie de ta pudeur contre mon excentricité, de ta réserve contre mon exubérance, de ton repli contre mes tripes à l'air.*»

La comédienne décrit l'étonnement d'être encore en vie le lendemain, les détails d'un décès, l'obsécrité des démarches administratives: quatre mois après la disparition de sa fille, elle écrit une dernière fois pour que tout s'achève enfin, sentant que l'oubli commence à faire son travail. Redoutant que son récit tourne au «requiem egocentré», elle va ranger ses mots dans son mouchoir: «*Maintenant il va falloir finir d'écrire; écrire était encore un tremblement, un spasme de ta vie dans mes mots. J'ai peur de te laisser, mais je me l'impose. Ne pas pleurnicher quatre ans quand tu t'es battue quatre jours. Tu as été si courageuse que mon courage sera dans ce tout prochain point final.*» Elle veut rester au plus près de la souffrance, la serrer dans ses mains par ses mots. Dès que l'oubli force à relâcher l'étreinte, il est temps de renoncer à écrire. Les grandes douleurs sont peut-être muettes ou ne donnent pas des récits bouleversant d'universalité. Mais quand Sophie Daull écrit: «*Ta mort me disparaît.*» On sait qu'on a dans les mains à la fois un récit brûlant comme les larmes d'une mère, une chronique oscillant entre drôlerie et pathétique assumé, entre l'écho d'un cri

animal qui ne finira qu'avec sa propre disparition et l'empreinte de mots qui resteront. Il faut lire *Camille, mon envolée*. Sans doute pas au moment des fêtes de fin d'année, mais l'offrir en alertant: «*Surtout ne le lisez pas maintenant; attendez un peu, quelques jours, et lorsque vous aurez fait le plein de bonheur, alors plongez-vous dans ce récit: vous ferez le plein de poésie, le plein de vie.*» Camille était sa fille unique, comme ce livre sera son unique livre. Sa mort n'a pas de sens et le livre ne lui en donne pas. Il a juste donné un sens à la vie d'une mère, quelques mois, le temps de l'écriture. Et les mots de *Camille, mon envolée* survivront aux jolis souvenirs d'une mère.

Une autre urgence de lecture est *l'Envoyé de Dieu*, un roman historique de Gilbert Sinoué, lequel, dans d'autres circonstances, n'aurait pas fait partie de cette chronique. Ce roman appartient à cette tradition française des biographies romancées bien documentées, précises, écrites d'une plume alerte. Un roman qu'on garde dans un coin pour le lire à l'été suivant. Mais *l'Envoyé de Dieu* raconte la vie du prophète Mahomet et il devient donc urgent de la lire dès cet hiver: un jeune scribe recueille le témoignage d'un des derniers compagnons de Muhammad. Les confidences du vieil homme sont interrompues par le récit de la cour assidue du scribe à une jeune esclave dont il est tombé éperdument amoureux. Le vieil homme, un brin acariâtre et conscient de sa responsabilité, raconte les premiers pas du Prophète, rappelle le contexte historique qui explique la violence de certaines sourates, sermonne le jeune homme sur son ignorance, s'agace de ses doutes pour finalement délivrer une leçon de tolérance: «*Mon fils, lui rappelle-t-il, écoute-moi bien: vouloir qu'une seule religion prédomine sur toutes les autres, c'est vouloir qu'il n'y ait plus qu'un seul jour et jamais plus de nuit, qu'il n'y ait que des dattiers et aucune autre espèce d'arbres, le désert régnant partout et jamais de fleurs, uniquement des enfants mâles et jamais de filles. Suis-je clair?*» Il l'est. ◀

Jean-Paul VERMILLET

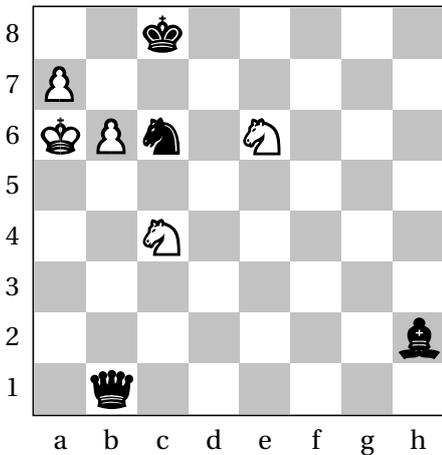
BIBLIOGRAPHIE

• SOPHIE DAULL, *CAMILLE, MON ENVOLÉE*, ÉDITIONS PHILIPPE REY, 192 PAGES, 16 EUROS.

• GILBERT SINOUE, *L'ENVOYÉ DE DIEU*, L'ARCHIPEL, 350 PAGES, 21 EUROS.

Tactique

Etude de A. Gorgiev, 1966. Les Blancs jouent et gagnent.



L'attaque de mat

«Si les agresseurs ont tort là-haut, ils ont raison ici-bas.» **Napoléon Bonaparte**

Le but principal du jeu d'échecs est de «mater» le Roi adverse. En d'autres termes, le placer dans une position dans laquelle il sera capturé au coup suivant. Toutefois, il existe deux autres façons de remporter une partie : l'une est d'éliminer l'ensemble des forces adverses ; l'autre est d'acheminer l'un de ses pions à promotion. Ainsi, dans ces deux cas, c'est l'énorme avantage matériel qui provoque la reddition. Ces deux dernières stratégies sont en pratique plus faciles à réaliser que l'attaque

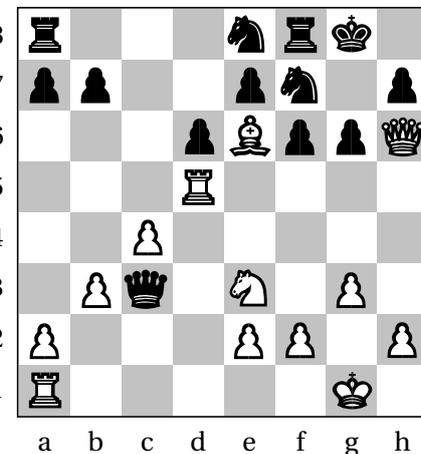
directe contre les remparts qui protègent un monarque. Le calcul précis des variantes est absolument nécessaire à sa réussite. En effet, dans sa réalisation, il est impossible de se reposer sur ses connaissances théoriques et sur sa technique. Il faut analyser, calculer parfois profondément, et accepter le risque de commettre une erreur. Dans sa victoire sur Alexandros Aggos en 1958 aux Olympiades de Munich, Rojahn Ernst a magnifiquement assemblé ses forces. Puis, il a calculé l'attaque de mat précisément. Au vingt-deuxième coup, il offre deux Tours. Son adversaire abandonne avant le mat en quatre coups.

Ernst Rojahn - Alexandros Aggos

Olympiades (4^e ronde), Munich, 1958. Partie anglaise.

1.c4 Cf6 2.g3 g6 3.Fg2 Fg7 4.Cc3 d6 5.Cf3 Cfd7 6.d4 0-0 7.Fg5 c5 8.0-0 Cc6 9.dxc5 Cxc5 10.Dd2 Fe6 (la position est égale, les Blancs jouissent d'un avantage très léger)

11.Fh6 Fxh6?! (préférable était : 11... Fxc4 12.Fxg7 Rxg7 13.Cd4 Rg8 14.Cxc6 bxc6 15.Fxc6 Tb8 16.b3 Fe6=) 12.Dxh6 f6 (pour empêcher 13.Cg5) 13.b3 Ff7?! (13... Da5!?) 14.Tfd1 Ce6 15.Fh3 Da5 16.Cd5 Cc7? (16...Cg7) 17.Ce3?! (plus fort était : 17.b4! Cxb4 18.Cxe7+ Rh8 19.Txd6+-) 17...Ce5 18.Cd4 Ce8? (18...Rh8, pour pouvoir consolider par ...Tg8) 19.Ce6! Fxe6 (forcé, sinon les Blancs matent par Dxf8) 20.Fxe6+ Cf7 (20...Rh8?? 21.Dxf8#) 21.Td5 (amène une Tour en attaque) 21...Dc3 (VOIR DIAGRAMME) 22.Th5!! (les Noirs ont abandonné sans prendre la Tour en a1 ; la suite aurait été : 22... Dxa1+ 23.Rg2 gxh5 24.Cf5 De5 25.Cxe7+ Rh8 26.Dxf8#) 1-0

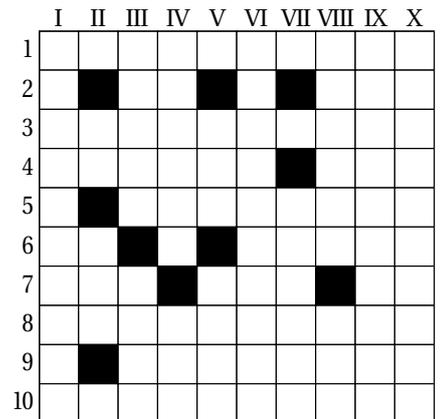


Grâce à une série de sacrifices, Piskov dirige l'attaque contre un Roi coincé au centre.

Piskov - Panchenko Bakou, 1981. Défense sicilienne.

1.e4 c5 2.Cf3 e6 3.d4 cxd4 4.Cxd4 Cf6 5.Cc3 d6 6.Fe3 a6 7.g4!? e5?! 8.Cf5 g6 9.g5! gxf5 10.exf5! d5! 11.Df3 d4 (Piskov était en terrain connu, il connaissait une partie : Perenyi-Schneider de 1978 où les Noirs avaient essayé 11...Ce4, 12.Cxe4 dxe4 13.Dxe4 Cc6 14.Fc4 Fd7 15.0-0-0 et les Blancs s'imposaient dix coups plus tard) 12.0-0-0! Da5 13.gxf6 dxc3 14.Fc4! (protège a2 et vise case f7) 14...Dc7 15.Dd5! (la menace directe est 16.Fb6!) 15...Cc6 (le seul coup, sur 15...Fxf5? les Blancs ont une attaque décisive par : 16.Fb6 Dd7 17.Dxf7! Dxf7 18.Td8 mat) 16.Fb6 (exploitant le même thème, si 16...Dxb6? 17.Dxf7 mat) 16...Dd7 17.Dg2!! (seul le calcul poussé des variantes peut conduire à jouer de tels coups) 17...Fd6 18.Txd6! (dévie la Dame de la défense de la case f7) 18...Dxd6 19.Fxf7+! Rd7 (sur : 19...Rxf7 20.Dg7+ Re8 21.f7+ Rd7 22.f8D+++-) 20.Fe6+ Re8 21.f7+ ! (en jouant 17.Dg2, Piskov avait vu toute la suite ; les Noirs abandonnent, c'est mat en quatre coups : 21...Re7 ((21...Rf8 22.Dg8+ Txg8 23.fxg8D+ Re7 24.Df7#)) 22.Dg5+ Rf8 23.Dg8+ Txg8 ((23...Re7 24.f8D#)) 24.fxg8D+ Re7 25.Df7#) 1-0

mots croisés



HORIZONTALEMENT

1. Fanatiques imbéciles. – 2. Romains de Rimini. Statuette incomplète. – 3. Comme certaine liaison. – 4. C'est ainsi qu'on la désignait jadis. Pour démarrer un logiciel. – 5. Vira à l'écarlate. – 6. Grecque de bon rapport. *Futharks* déglingués. – 7. Ferraille danoise. Métal léger allégé. Pouffé. – 8. Dangereux quand ils se réclament du djihadisme. – 9. Firent un grand nid. – 10. A terroriser, selon Pasqua.

VERTICALEMENT

I. Mécontentât. – II. Phonétiquement suffisant. Se déplacera. – III. Le *Queen Mary*. Etèpsuor. – IV. Napoléon II. Mine. – V. Heureux en amour. Type de coiffure. – VI. Entaché par un vice de procédure. – VII. Réussi mais raté. – VIII. Encore meilleur avec des neules. Possessif. – IX. Firent peut-être appel à leur nénéta. – X. Un homme qui se fait son cinéma.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Islamistes. – 2. II. Oscar (ar). – 3. Dangereuse. – 4. Icelle. Run. – 5. Rougeoya. – 6. Pl. Usner (runes). – 7. Ør. Mu. – 8. Salafistes. – 9. Aïrent. – 10. Terroriste. Verticallement : I. Indispositif. – II. Ac. Ira. – III. *Liner*. Elar (ralé). – IV. Aïgion. Air. – V. Ehu. Afro. – VI. Irégulier. – VII. Essui (russe). – VIII. Touron. – IX. Essuyèrent. – X. Scénariste.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1.a8d+!Cb8+! (s1 : 1...Rd7 2.Cc5+ Re7 3.Dxc6+ 2.Ra5 Dd2+ 3.Rb5 Dxa8 (les Noirs ont une Dame d'avance; heureusement, le Roi noir est entouré par les forces blanches) 4.b7+!! Rxb7 (sur : 4...Dxb7+ 5.Cb6+ Dxb6= 6.Rxb6=) 5.Cd8+! R7 (sur : 5...Rc6 6.Cb6+ Rxd8 7.Cxa8=) 6.Ce6+! Rb7 (sur : 6...Rd7 7.Cb6+ Rxe6 8.Cxa8=) 7.Cd8+ Ra7 8.Cb6!! (attaque la Dame) 8...Dg2 9.Cc8+! Ra8 10.Cb6+ (et nulle par échec perpétuel) 0,5-0,5



ALUN1501-19800 - Crédit photo : Miguel Sandina

Pour une protection sociale nouvelle génération

Malakoff Médéric aide les entreprises et les branches professionnelles à devenir des territoires de santé pour concilier santé des salariés et performance de l'entreprise. Donner à chacun les moyens de devenir toujours plus acteur de sa santé et de s'orienter dans l'offre de soins, pour une santé de qualité, personnalisée et à des coûts optimisés, c'est ça, la protection sociale nouvelle génération.

Retrouvez toutes nos offres sur malakoffmederic.com

Votre contact : contact-branches@malakoffmederic.com

SANTÉ — PRÉVOYANCE — ÉPARGNE — RETRAITE



malakoff médéric

PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR



Le ciel est maintenant un réservoir

Avec ENGIE, l'énergie est maintenant plurielle.

Premier producteur éolien en France,
avec plus de 130 parcs, ENGIE explore et développe
de nouvelles solutions pour **réduire durablement
les émissions de carbone.**

engie.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !